TABLOÏD SPORTS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents MONTRÉAL, MARDI 8 DÉCEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 290, 80 PAGES, 6 CAHIERS •



## LE CANADIEN SOURIT !

pages 1, 3, 8 et 17

photo Armand Trottier, LA PRESSE

CONSOLIDATED COMPUTER

# LE NPD VEUT UNE ENQUÊTE, ET VITE

page B 1

CHEZ CLOUTIER
Tél.: 384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

CONSTITUTION

# SECONDE ÉTAPE: OTTAWA AGIRA MALGRÉ QUÉBEC

page A 4



photo PA

COMPLOT «MACHIAVÉLIQUE»

# UN CONGRÈS MANIPULÉ PAR LES RADICAUX, DIT LÉVESQUE

page A 2

■ En page A 2, notre chroniqueur Lysiane Gagnon traite des motivations qui ont poussé le premier ministre René Lévesque au bord de la «tentation», tandis que Louis Falardeau analyse les conséquences de son geste en page A 8.

photo Armand Trottier, LA PRESSE

ÉDITO

## M. LÉVESQUE N'A PAS À DÉMISSIONNER

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

LE MONDE

## AVIONS DÉTOURNÉS EN SÉRIE

page B 4



## HOMMAGE À LENNON

page A 3



photo Pierre McCann, LA PRESSE

MODE

## UN PULL POUR TOUTES LES SAISONS

page C 1




3 JOURS SUR 4 ROUES

# VIVRE HEUREUX ET À SA GUISE

■ Au cours de sa première journée au foyer de transition Lucie-Bruneau, la journaliste Lily Tasso vit une expérience extraordinaire avec des handicapés qui ont décidé de vivre par eux-mêmes et à leur guise.

page A 8



photo Michel Gravel, LA PRESSE

SOMMAIRE

Annonces classées: C 10, C 11, D 10 à D 12
Arts et spectacles: E 1 à E 3
Décès, naissances, etc.: D 13
Économie: D 1 à D 8
Êtes-vous observateur? C 11
FEUILLETON:
«Le canard de bois»: C 11
Horoscope: D 11
Le monde: B 4
Météo: A 2
Mots croisés: D 10
Mot mystère: D 10
Quoi faire aujourd'hui: E 4
Télé-câble: E 1
Télévision: E 3
— Horaires: E 4
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 8
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Contact: 11 à 15
Mots croisés: 18

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.
Un réseau complet et efficace de BUREAUX IMMOBILIERS
PROFITEZ DE NOTRE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE LOGEMENT UN ABRI FISCAL AVANTAGEUX
PLACE VILLE-MARIE/861-1681
CENTRE COMMERCIAL FAIRVIEW/695-5230
SHERBROOKE (819) 565-1933

BOUCHE BÉE DEVANT L'OVATION À ROSE

# Lévesque dénonce un complot des éléments radicaux du PQ

■ Le premier ministre du Québec s'est dit décontenancé par l'ovation presque unanime faite par les délégués au congrès du PQ à Jacques Rose, proposeur d'une résolution pressant le gouvernement du Québec de demander à Ottawa la libération des exfelquistes emprisonnés.

«Rose est un délégué du PQ libre de présenter une résolution, a précisé M. René Lévesque, mais en faire une sorte d'exhibition et avec le délire verbal des délégués, c'est une autre affaire! Des pionniers en 1970, ces membres du FLQ! C'est oublier les pierres qu'a posées le PQ, vraiment j'en suis resté bouche-bée».

**GEORGES LAMON**

Le chef du Parti québécois, qui répondait hier aux questions des journalistes Pierre Nadeau, Lise Bissonnette du *Devoir*, et Jean Paré de *L'Actualité*, à l'émission préenregistrée «Les lundis de Pierre Nadeau», sur les ondes de Radio-Québec, s'est dit tout autant surpris par l'ovation accordée à son ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, alors que ce dernier s'apprêtait à intervenir contre la notion d'association. M. Lévesque a affirmé en avoir discuté avec lui auparavant, ne cachant pas son abasourdissement devant l'attitude de son collègue.

«Parizeau s'est apparemment trompé de micro, a relevé M. Lévesque, j'avoue que j'ai eu de la misère à saisir ce qui s'est passé dans son esprit».

Dans ce fouillis qu'a été ce congrès de fin de semaine, et où se seraient infiltrés selon lui des agents provocateurs issus de la région Montréal-Centre (les plus radicaux du PQ), le chef du PQ a admis avec les journalistes avoir été l'objet d'un complot machiavélique, d'où a émergé une espèce de bloc, un genre de Waffle (ci-devant aile radicale du NPD).



Le premier ministre Lévesque était hier soir l'invité des «Lundis de Pierre Nadeau» à Radio-Québec. Lise Bissonnette du *Devoir* et Jean Paré de *L'Actualité* l'interrogeaient également. photo UPC

«C'est inévitable et même normal, a-t-il préciséà une question de Mme Bissonnette, cela ne m'empêche pas de pouvoir cohabiter avec ces gens-là (ces «agents» installés aux bons endroits)». Toutefois, M. Lévesque s'est refusé d'identifier ces agents provocateurs, insistant pour préciser à Mme Bissonnette qu'il n'était pas la Gestapo, en l'invitant à ne pas trop insister sur ce point.

Appelé à commenter la «perte de contrôle du parti, parti pourtant bien organisé», son chef l'explique par le fait que le parti forme aussi le gouvernement et qu'après plusieurs années, les instances du parti sont coupées de la base et travaillent dans une tour d'ivoire. D'ailleurs, M. Lévesque admet que le parti s'est laissé entraîner dans un de ces congrès monstres qui n'ont ni queue ni tête, et a laissé s'accumuler une avalanche de résolutions, devenant du même coup le paradis des manipulateurs et des procéduriers, ce qui a écoeuré les gens.

A propos de la résolution permettant au PQ de proclamer l'indépendance sans avoir au préalable obtenu la majorité des voix au scrutin général, le chef du PQ a réitéré son profond désaccord.

«On n'est plus en 1867 et on ne peut plus bousculer une société dans un régime sans consultation, on ne pourrait plus faire ça aujourd'hui, a-t-il insisté. C'est absurde, pas favorable et encore moins acceptable».

### Parti d'extrême gauche

Sur la possibilité de création d'un parti d'extrême gauche comme une tentative utilisée pour détourner le parti, évoquée par le directeur de *L'Actualité*, M. Lévesque n'en écarte pas la possibilité.

«Oui, il y a des gens qui ne sont pas à l'aise dans le parti et pas prêts à fonder leur propre parti, a-t-il lancé. Il faut avoir le courage de labourer comme les militants le font dans un parti».

Sur son éventuelle démission, M. Lévesque ne veut pas improviser, il se garde encore quelques jours de réflexion. De toute manière, il décidera cette semaine, après consultation avec ses proches collaborateurs.

A une question de M. Paré qui lui demandait s'il tenterait de ramener le PQ au centre, M. Lévesque s'interroge également. Il laisse toutefois entrevoir qu'il pourrait démissionner comme chef et aussi quitter la politique.

«Je ne sais pas, dit-il, après quinze ans, j'ai pris de l'âge et je pense même à faire autre chose dans la vie. Avant de prendre une décision, fait-il remarquer, il faut que je balance ça dans moi-même et que je consulte les gens. Je m'examine à la fois et d'autres examinent aussi à quoi arriver. Mais j'essaie de voir, mais si la division persiste dans le parti comme ça, je n'ai pas d'affaire à en rester le chef».

Le congrès qui vient de se terminer, le plus dur qu'il ait vécu, aura-t-il des répercussions sur un prochain remaniement ministériel? «Je ne sais pas où j'en suis, s'est borné à conclure le chef du PQ, je me remanie moi-même».

# Bédard: les felquistes seront traités comme les autres

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, a donné l'assurance hier en Chambre que les felquistes seront traités sur le même pied que tous les autres citoyens qui font face à la justice, écartant ainsi la motion de prisonnier politique.

Interrogé hier par le député libéral de Marguerite-Bourgeois, Fernand Lalonde, le ministre a mentioné que le «congrès du parti a le droit de prendre positon, mais je défends la seule position valable pour le Procureur du Québec, tous les citoyens sont sur le même pied d'égalité».

Le député Lalonde avait rappelé auparavant que l'ex-felquiste Jacques Rose a été applaudi en fin de semaine par les délégués du Parti québécois quand il a fait adopter une résolution demandant au parti d'accorder l'amnistie aux membres du Front de libération du Québec, après l'indépendance.

Par conséquent, M. Lalonde a demandé au ministre de définir ce qu'est un prisonnier politique.

OTTAWA

# Le congrès du PQ ranime les craintes d'une explosion de violence au Québec

■ L'euphorie de la victoire constitutionnelle du gouvernement Trudeau a cédé la place à une inquiétude manifeste hier au sein des milieux anglophones de la Capitale nationale, qui se demandent maintenant si on n'assistera pas à une remontée du terrorisme au Québec.

Le ministre d'Etat, M. Serge Joyal, a été assailli de questions à ce sujet à sa sortie des Communes par les journalistes anglophones. «Ne trouvez-vous pas inquiétant que l'ancien felquiste Jacques Rose ait été applaudi par les militants péquistes», lui a demandé l'un d'entre eux. M. Joyal a admis que Rose puisse être le symbole de l'utilisation de la violence pour renverser le système, mais il a signalé qu'il a payé sa dette à la société, et qu'il a parfaitement le droit de participer aux activités du Parti québécois. Les journalistes ont aussi demandé à M. Joyal quelle interprétation il donnait aux propos du premier ministre René Lévesque qui a déclaré qu'il utiliserait tous les moyens à sa disposition pour contrer le projet constitutionnel du gouvernement fédéral. M. Joyal a répondu en disant qu'il ne faut pas paniquer, mais il a ajouté que la situation actuelle forcera les élus fédéraux à être encore plus à l'écoute des Québécois qu'auparavant.

### La femme du dentiste de Trudeau

On se doutait depuis longtemps que le gouvernement utilisait les occasions telles que le recencement pour remercier les militants du Parti libéral pour les services rendus aux élections, mais on ignorait la mécanique de cette opération. Le député conservateur de Leeds-Grenville, M. Tom Cossitt, vient d'avoir la réponse à cette question. Il a exigé du ministre responsable de Statistique Canada, M. Jean-Jacques Blais, des explications écrites sur le choix des personnes contacts utilisées pour l'embauche du personnel. Les réponses sont éloquentes.

Exemple: «Il est de notoriété publique que C. Anderson est président de l'Association libérale de Leeds-Grenville», explique le document déposé aux Communes. Et ça continue: «Il est de notoriété publique que l'honorable Jack Horner est un ancien ministre, que T. Lefebvre est député libéral, que G. Craig était candidat libéral dans la circonscription de Huron-Bruce, que Mme I. Dunn est membre de l'Association libérale de Victoria, etc...»

Et Mme M. Gelfant, du 1510 ouest, 36ème rue à Vancouver, dans tout ça? «Il est de notoriété publique que Mme M. Gelfant est la femme du dentiste du premier ministre», explique le document, sur un ton neutre. «Seul son coiffeur le sait» disait-on dans le temps de Robert Bourassa. Les temps changent...

### MacGuigan sert du vin canadien

La controverse du vin canadien à Ottawa constitue un sujet aussi délicat que le nationalisme québécois. Les voyages forment la jeunesse, dit-on, et les politiciens fédéraux ontariens apprennent généralement très vite après quelques missions à l'étranger, que les vins français, italiens et même algériens ne sont pas désagréables au palais.

Mais entre le goût et la politique, il y a un pas que plusieurs sont incapables de franchir, d'autant plus que les producteurs de vins ontariens sont très susceptibles lorsqu'ils voient leurs politiciens déguster les grands crus d'importation. Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a déjà réprimandé son secrétaire parlementaire, M. Marcel Ostigny, qui affichait trop ouvertement sa préférence pour les vins importés. Cette fois c'est le ministre des Affaires extérieures, M. Marc MacGuigan, qui vient de s'impliquer dans ce dossier, en ordonnant que des vins canadiens soient servis dans les missions diplomatiques du Canada lors des réceptions officielles. Et pour donner l'exemple, M. MacGuigan a précisé qu'il servira un vin canadien au dîner qu'il offrira à Bruxelles en sa qualité de président d'honneur du Conseil de l'Atlantique Nord.

### Joyal cache son dossier noir

L'information c'est bon, mais seulement pour les députés. Telle semble être la marotte du ministre Serge Joyal, qui refuse encore de distribuer aux médias des copies de son dossier noir sur le PQ, dossier qu'il étoffe d'ailleurs davantage à chaque semaine. Le caucus québécois a pourtant demandé récemment à M. Joyal de publier ces documents. «Comment les journalistes peuvent-ils informer la population si on ne leur donne rien?», a demandé un député. Depuis ce temps, plusieurs médias, et même un fonctionnaire fédéral, ont demandé copie du dossier, sans obtenir satisfaction. C'est un point en moins pour l'influence des députés sur les ministres du cabinet.

**GILBERT LAVOIE**

## LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −8 Max.: 2
À Montréal: Nuageux avec flocons de neige

### Québec

| | Min. | Max. | Aujourd'hui |
|---|---|---|---|
| Abitibi | −10 | −7 | Nuageux et neige |
| Outaouais | 4 | 4 | " " |
| Laurentides | −8 | −2 | " " " |
| Cantons de l'Est | −7 | −3 | " " " |
| Mauricie | −4 | −1 | " " " |
| Québec | −4 | −1 | " " " |
| Lac-Saint-Jean | −7 | −3 | " " " |
| Rimouski | −3 | 7 | Nuageux, pluie pass. |
| Gaspésie | −3 | 7 | " " |
| Baie-Comeau | −3 | 7 | " " |
| Sept-Iles | −3 | 7 | " " |

### Canada

| | Min. | Max. | Aujourd'hui |
|---|---|---|---|
| Victoria | 0 | 6 | Nuageux |
| Edmonton | −20 | −7 | Neige |
| Regina | −14 | −4 | Ensoleillé |
| Winnipeg | −13 | −6 | Part. nuageux |
| Toronto | −4 | −1 | Neige |
| Fredericton | 3 | 5 | Ensoleillé |
| Halifax | 3 | 6 | Ensoleillé |
| Charlottetown | 3 | 6 | Ensoleillé |
| Saint-Jean | 4 | 7 | Bruine |

### États-Unis

| | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|---|---|---|---|---|---|
| Boston | −1 | 0 | Nlle-Orléans | 7 | 16 |
| Buffalo | 0 | 1 | Pittsburgh | −2 | 2 |
| Chicago | 4 | 7 | San Francisco | 12 | 14 |
| Miami | 14 | 22 | Washington | 2 | 10 |
| New York | 1 | 2 | | | |

### Les capitales

| | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|---|---|---|---|---|---|
| Amsterdam | 1 | 6 | Madrid | −4 | 12 |
| Athènes | 9 | 17 | Moscou | −5 | 1 |
| Acapulco | 23 | 33 | Mexico | 9 | 21 |
| Berlin | 1 | 2 | Oslo | −14 | −6 |
| Bruxelles | 3 | 8 | Paris | 4 | 6 |
| Buenos Aires | 15 | 31 | Rome | −1 | 11 |
| Copenhague | 0 | 2 | Séoul | −5 | 11 |
| Genève | −4 | 5 | Stockholm | −7 | −5 |
| Hong Kong | 13 | 19 | Tokyo | 5 | 11 |
| Le Caire | 11 | 21 | Trinidad | 24 | 38 |
| Lisbonne | 9 | 16 | Vienne | 1 | 4 |
| Londres | 5 | 8 | | | |

### La Quotidienne

Tirage d'hier
5-0-6



Lysiane Gagnon

# La tentation de René Lévesque

■ La menace de démission que le premier ministre Lévesque fait planer sur son parti ne peut pas s'expliquer uniquement par les votes du congrès du week-end. Derrière ce geste dramatique, il y a d'autres raisons. Et notamment une très profonde amertume qui tiendrait à plusieurs facteurs, et qui serait telle qu'il aurait réellement envie de quitter non pas seulement la présidence du PQ mais aussi la politique.

C'est du moins ce qu'on peut croire à partir de certaines confidences recueillies dans son entourage — et auprès, notons-le, de gens dont la loyauté à l'endroit de M. Lévesque ne fait aucun doute — , de même qu'en analysant son comportement au cours de ce fameux congrès.

À aucun moment durant les débats précédant la série de votes sur la notion d'association avec le Canada, M. Lévesque n'a mis sa tête en jeu. S'il l'avait fait, sa popularité personnelle est telle qu'il aurait sans doute réussi à renverser la vapeur.

Le second grief de M. Lévesque tient à une autre résolution adoptée au congrès, qui stipule qu'il suffirait d'une majorité de sièges pour déclencher le processus d'accession à l'indépendance. M. Lévesque a bien raison de trouver cela antidémocratique, mais pourquoi n'est-il pas intervenu sur cette question? Ce vote a été pris dans la matinée de dimanche, mais M. Lévesque a déserté l'assemblée durant toute la journée, n'y revenant qu'au moment prévu pour son discours de clôture.

On dit que les autorités du parti auraient jugé impossible de renverser la tendance en faveur de cette proposition, mais il est tout de même curieux que rien n'ait été sérieusement tenté pour la contrer en plénière.

Tout indique plutôt que M. Lévesque avait déjà «démissionné dans sa tête» dans la nuit de samedi à dimanche, après que les délégués se furent acharnés à éliminer du programme, partout où c'était possible, le «association».

● ● ●

Autre énigme, quand on sait à quel point M. Lévesque peut, lorsqu'il le veut, contourner le programme de son parti; il n'a même pas essayé de réparer les dégâts en donnant sa propre interprétation des nouveaux amendements, ou en mettant en relief le fait que rien n'interdit l'éventualité d'une association économique après l'indépendance puisque cela va de soi, ou en disant que le congrès de janvier devra réparer ces erreurs, etc... (D'ailleurs, M. Lévesque lui-même n'avait-il pas pavé la voie en ce sens à ses délégués, en tenant depuis un mois des propos incendiaires à l'endroit du fédéral et du Canada anglais, et en affirmant lui-même qu'il voulait renoncer à la «stratégie du trait d'union»? Il a tenté, dans son discours d'ouverture, de calmer ses militants... mais c'était visiblement trop tard.)

Pourquoi a-t-il tenu à dramatiser à l'extrême la portée négative des votes du congrès, au lieu de la minimiser? Les conséquences de ce comportement sont incalculables, tant pour l'avenir politique de M. Lévesque que pour son parti et son option. Il y a dans cela quelque chose de suicidaire, ou du moins qui ressemble à une irrépressible tentation d'en finir... et cela, alors qu'il est au pouvoir, et au moment même où sa popularité, selon les sondages, est plus grande que jamais dans la population... (l'homme a d'ailleurs toujours été plus populaire que son parti).

### Trop de blessures

Pourquoi alors vouloir partir? À cette question, un proche compagnon du premier ministre répond: «Vous ne comprenez donc pas que Lévesque est un être humain?».

Yaurait-il eu trop de blessures accumulées chez cet homme qui a toujours été beaucoup plus seul qu'il ne paraît?

Depuis sa réélection, la situation budgétaire s'est gravement détériorée, et on dit que M. Lévesque aurait été mal informé à ce chapitre par son ministre des Finances. Sur un autre front tout aussi capital, celui des négociations constitutionnelles, il a été la première victime de la stratégie du ministre Claude Morin. Peut-être M. Lévesque a-t-il souffert plus que tout autre en constatant que c'est sous son règne que le Québec a subi son pire recul dans l'histoire de la fédération canadienne. Peut-être a-t-il été blessé non seulement dans son amour-propre mais aussi, plus profondément qu'on ne le soupçonnait, au niveau de ses convictions les plus ancrées et de son attachement viscéral au Québec.

Comment ignorer enfin l'impact qu'ont pu avoir les scandales qui éclaboussent ces temps-ci son administration, sur cet homme qui, on le sait, a toujours tenu plus qu'à toute autre chose à la notion d'intégrité dans l'administration gouvernementale?

Gouverner est difficile... encore plus quand il faut constamment rendre des comptes à un parti de plus en plus exigeant. C'est une contrainte dont n'ont jamais eu à souffrir ses prédécesseurs, ni M. Trudeau.

### Les coups du parti

C'est de son parti, d'où il aurait pu tirer quelque réconfort, que lui sont venus les derniers coups... Il a perçu l'acharnement des délégués comme un rejet de ce qu'il représente depuis le début du Mouvement Souveraineté-Association, et l'ovation faite à Jacques Rose, à la fin du congrès, n'était sûrement pas pour le faire changer d'idée.

Ce qui en outre l'aurait particulièrement ulcéré, c'est que si peu de ministres soient intervenus au moment où le congrès a étudié les résolutions-clés. Il semble que depuis la défaite de deux députés-sortants (dans Sherbrooke et Berthier) aux assemblées d'investiture précédant les dernières élections, les élus seraient hantés par la peur d'être battus par les militants quand il reviendront solliciter un autre mandat. D'où cette crainte de heurter de front un courant aussi fort que celui qui voulait éliminer la notion d'association.

Tant le caucus des députés, rempli d'aspirants-ministres déçus et enrichi depuis les dernières élections de quelques contestataires de plus, que le conseil des ministres, seraient devenus difficiles à diriger. En période de coupures budgétaires, en effet, c'est un peu, entre les ministres, la foire d'empoigne et le chacun pour soi...

Mal supporté par ses ministres et sa députation, M. Lévesque a vu resurgir l'aile radicale qu'il déteste depuis toujours, et qui a d'autant plus fait sentir sa présence qu'il n'y a pas d'élection en vue pour permettre aux membres de cette coalition d'idéologies diverses que constitue le PQ de se serrer les coudes... Ce fut apparemment, chez un homme que trop d'événements récents avaient meurtri, la goutte d'eau qui a tout fait déborder.

Peut-être M. Lévesque a-t-il besoin d'aller chercher ailleurs, dans la population qui l'aime, le goût de continuer. Le seul argument auquel M. Lévesque resterait sensible, nous dit-on, serait celui qui fait appel à son sens des responsabilités envers la population. Démissionner de ses fonctions gouvernementales à ce moment représenterait une désertion qu'il ne se permettra sans doute pas.

# Bourassa: le PQ s'est mis en contradiction

■ (Selon PC) — L'ex-premier ministre libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a déclaré, hier, que la volte-face du Parti québécois sur la question de la souveraineté donne à réfléchir sur le sérieux de cette résolution.

M. Bourassa voit une très nette contradiction entre les études scientifiques préparées par des économistes et soumises par le Parti québécois et utilisées par ce parti lors de la campagne référendaire pour prouver que l'association avec le Canada était essentielle, et la résolution adoptée au Congrès du Parti québécois, qui écarte l'association en faveur de la souveraineté.

la presse

# Le projet de loi 27: une commission parlementaire qui promet d'être houleuse

Ayant provoqué depuis son dépôt en première lecture une levée de boucliers des médecins qui envahiront bruyamment la Vieille capitale, la commission parlementaire sur le projet de loi 27, qui modifie substantiellement les règles du jeu dans le secteur des affaires sociales, s'ouvre ce

**NICOLE BEAUCHAMP**

matin dans un climat hypertendu, à la mesure de la controverse qu'il soulève.

Malgré les intérêts à la fois diversifiés et divergents des 21 groupes invités à ce forum sélectif, un commun dénominateur se dégage déjà: dix ans après la loi 65 qui a donné le coup d'envoi à la «réforme des services sociaux et de santé», le projet de loi 27 contient les ingrédients d'un tournant majeur pour la décennie 80.

Premier organisme à défiler à cette tribune parlementaire cet avant-midi, l'Association des hôpitaux du Québec exhorte essentiellement le législateur à modérer ses transports: «Bien que nous sommes toujours d'avis que ce projet de loi ne devrait pas être adopté à la course, que les questions qu'il soulève devraient faire l'objet de consultations plus élargies et approfondies, qu'il devrait être scindé compte tenu du caractère non urgent de plusieurs de ses dispositions, notre dernière recommandation porte sur la prudence qui devrait animer le législateur. Il serait malheureux que ce projet, devenu loi, accentue des tensions plutôt qu'il ne favorise des consensus. En dépit des éléments très positifs, sa facture actuelle reste inquiétante quant aux effets auxquels elle peut conduire», conclut le mémoire de l'AHQ.

Durant le congrès national du Parti québécois, en fin de semaine dernière, une feuille explicative portant sur le projet de loi 27 a circulé parmi les délégués. Elle expose un point de vue diamétralement opposé qui milite en faveur d'une adoption hâtive. «Plutôt que d'engager un débat de fond sur les orientations ou les structures d'un système dont les citoyens sont dans l'ensemble satisfaits et qui fonctionne généralement bien, il importe de se donner les moyens d'assurer, par une meilleure gestion et une réponse adéquate aux impératifs changeants de la société, un développement continu et ordonné du système. C'est ce que vise le projet de loi 27. Ce projet ne modifie, ni ne change aucune composante fondamentale du réseau. Plus vite il sera adopté, plus vite pourrons-nous régler certains des problèmes qui nous affligent aujourd'hui», fait valoir la page d'information.

## Les invités

Parmi les intervenants conviés à la commission parlementaire, on remarque la présence en force des instances corporatistes et syndicales des professionnels de la santé qui renouvellent cette année leurs ententes respectives régissant leur participation au régime d'assurance-maladie: médecins, optométristes, dentistes et pharmaciens. Même les aspirants médecins graviront la colline parlementaire, soit: les résidents et internes, ainsi que les étudiants en médecine de l'université Laval. Six groupes rattachés à la profession médicale se feront donc entendre à tour de rôle au cours des trois jours consacrés au projet de loi 27.

Aux côtés des associations d'établissements de différentes catégories dans la pyramide administrative des affaires sociales (hôpitaux, centres d'accueil, conseils régionaux, centres de services sociaux et centres locaux de services communautaires), le Comité provincial des malades et le Comité de liaison des handicapés physiques du Québec véhiculeront la voix de citoyens ordinaires à qui le système fait souvent sentir qu'ils dérangent...



photo LA PRESSE

John Lennon et son épouse Yoko Ono, à l'occasion de leur passage à Montréal en 1969.

# 30,000 fans de plusieurs pays sont attendus à Liverpool pour commémorer la mort de Lennon

LONDRES (AP, AFP) — Des milliers de personnes, venant de différents pays, y compris du Canada, sont arrivées hier matin à Liverpool pour assister à la journée d'hommage à John Lennon qui doit se dérouler aujourd'hui, marquant le premier anniversaire de la mort de John Lennon, assassiné le 8 décembre à New York.

C'est à Liverpool, ville industrielle de l'Ouest de l'Angleterre, que les quatre Beatles ont commencé à écrire les chansons qui allaient marquer la révolution des années 60 et se répandre dans le monde entier.

«Ils viennent par milliers de tous les coins du monde», s'est exclamé Sam Leach, un promoteur des spectacles des Beatles il y a 20 ans, et l'organisateur du concert gratuit en mémoire de Lennon.

«Des Américains, des Français, des Hollandais, des Allemands et beaucoup de Canadiens sont arrivés, ajoute-t-il, prévoyant qu'ils seront bien 30,000 à participer à l'événement.

Cinq orchestres joueront des chansons des Beatles pendant trois heures. À 22h, les participants allumeront des chandelles et prieront silencieusement pendant dix minutes.

«La mort de John m'a bouleversé, dit Leach, et je voulais organiser ce spectacle pour lui. Il était Liverpool et tout le monde ici s'identifie à lui. Il nous a donné l'espoir.»

Les autorités de la ville ont tenu également à profiter de l'occasion pour célébrer à leur façon cet anniversaire et «stimuler le tourisme». Elles ont fait paraître un livre de 72 pages qui répertorie une centaine de lieux qui ont abrité les débuts des Beatles à Liverpool. Plusieurs plans conduiront les admirateurs des Beatles au premier club où ils se sont produits, à l'hôpital où John Lennon est né durant un raid aérien en 1940, en passant par l'école où Lennon s'est particulièrement distingué comme «élève rebelle».

Au théâtre «Everyman», on présentera un spectacle intitulé «Lennon», mais toutes les places ont été réservées depuis longtemps.

Les trois autres anciens Beatles, qui habitent tous l'Angleterre, ont été invités à participer aux manifestations, mais il est fort peu probable qu'on les y voit.

John Lennon a été assassiné devant son domicile de New York, le 8 décembre dernier, et pour marquer l'anniversaire de sa mort, sa veuve Yoko Ono s'est coupé une mèche de cheveux, ce qui est, dit-elle, une vieille tradition japonaise. Elle et le fils qu'elle a eu de Lennon, Sean, vivent toujours à New York.

GARDIEN POIGNARDÉ PAR UN PATIENT À PINEL

# L'exécutif syndical démissionnaire dénonce les conditions de sécurité

«Les gens n'ont pas la formation voulue pour assurer la sécurité dans un hôpital comme le nôtre. Un patient nous braque un couteau de chasse sous le nez et personne ne sait comment l'arme est entrée à l'intérieur. Le syndicat est impuissant à résoudre ces problèmes de sécurité. C'est là une des raisons qui nous a incité à démissionner en bloc la semaine dernière.»

**ANDRÉ PÉPIN**

L'ancien président du syndicat des quelque 520 employés de l'Institut Louis-Philippe-Pinel, M. Pierre Marois, a fait ce commentaire hier à LA PRESSE, quelques heures après qu'un malade eut poignardé un de ses confrères de travail.

L'Institut Louis-Philippe-Pinel reçoit quelque 300 criminels devant recevoir des soins psychiatriques. Dimanche soir, un de ces malades, Stéphane Hall, 32 ans, à la pointe d'un couteau de chasse, a semé la terreur en poignardant un garde intérieur, M. Raynald Grenier, 25 ans. Le malade a aussi pris une jeune femme en otage pour se diriger vers la porte de sortie. M. Marois a indiqué hier à LA PRESSE que Hall pouvait très bien quitter les lieux sans problème: «A l'époque où nous dirigions le syndicat, nous avons souvent dénoncé le fait que les coupures budgétaires font que des guérites extérieures sont très mal gardées. Dimanche, personne n'était là pour intercepter le malade», a expliqué le président démissionnaire.

Une semaine avant l'attentat survenu dimanche soir à l'Institut Philippe-Pinel, l'exécutif syndical de ce centre avait donc démissionné en bloc, devant son incapacité à résoudre les problèmes de relations de travail avec l'employeur. L'exécutif démissionnaire réclamait entre autres choses une formation adéquate pour faire face aux malades dangereux en état de crise, mais aussi toute une série d'autres mesures visant à améliorer la qualité des soins, explique M. Marois. «On ne sait plus maintenant comment être vraiment efficace à une époque où chaque syndiqué tente d'obtenir le plus possible à l'intérieur des prévisions budgétaires.»

## Formation

Le personnel chargé de la sécurité à Pinel réclame depuis plusieurs années de suivre un cours de formation avec les gardiens des pénitenciers fédéraux. «À ce sujet, nous nous butons toujours à un mur d'indifférence. Nous devons avoir un bon bras, décider sur-le-champ de la meilleure attitude, avoir peur sans le laisser paraître.»

Une assemblée syndicale est prévue pour la semaine prochaine dans le but d'élire un nouvel exécutif syndical à Louis-Philippe-Pinel.



Guy Pinard

# La formule européenne de casinos serait-elle plus acceptable?

Les récentes chroniques consacrées aux casinos et basées sur le rapport de l'Attorney General Robert Abrams, de l'État de New York, ont visiblement semé l'inquiétude chez André Chassaing, qui depuis près de trois ans, à titre de représentant d'hommes d'affaires français, tente de convaincre le Gouvernement du Québec d'accepter son projet de casino.

Chassaing ne met pas en doute les assertions de l'avocat newyorkais. Mieux encore, même si c'est de nature à vous étonner, il les confirme, mais en s'empressant d'ajouter qu'il y a une énorme différence entre les gigantesques casinos de type américain, ouverts 24 heures par jour à tout venant, riche comme pauvre, qui désire jouer jusqu'à son dernier sou et plus encore dans les gobe-sous, et les petits casinos de type européen, plus raffinés, plus sélectifs et plus circonspects.

Tout en retenant des propos de Chassaing qu'il «prêche pour sa paroisse», il n'en reste pas moins qu'il a raison. Les casinos français, du moins ceux que j'ai vus, n'ont rien des temples énormes de Las Vegas. Et il est vrai aussi qu'ils s'adressent surtout aux bien nantis qui s'y présentent souvent en habits de gala, pour aller dîner au restaurant de haut standing, ensuite assister à un spectacle de qualité internationale et enfin terminer la soirée autour d'une roulette ou d'une table de baccara.

Malgré tout, je persiste à croire que les Québécois peuvent fort bien se passer de cette forme additionnelle de jeu et qu'il doit certes exister, sur le plan sociologique, des moyens moins dangereux d'attirer le tourisme en sol québécois.

## Publicité inquiétante d'Air Canada

Il y a quelque temps, la société Air Canada annonçait le lancement d'un tarif de $145 aller-retour pour certains vols vers la Floride. Dans le contexte de la guerre des prix que le transporteur aérien livre à ses concurrents et plus particulièrement à Québecair, c'était de bonne guerre d'offrir un tarif exceptionnellement bas, même s'il faut admettre que les dirigeants de Québecair ne seront pas nécessairement d'accord avec cette conclusion.

Malheureusement, l'annonce publicitaire surtout axée sur le prix de la place (le chiffre 145 occupait une place de choix, c'est le moins qu'on puisse dire!) était à tout le moins imprécise. Certains avanceront même la possibilité qu'il puisse s'agir d'une publicité trompeuse.

Et ceux-là n'auront pas complètement tort. En effet, l'annonce était incomplète, ce que le chef de la publicité à la société de la Couronne, Robert Beaudoin, admet, timidement a-t-il précisé, en disant que le Bureau d'éthique commerciale lui en avait fait le reproche. Il eût été préférable, pour ne pas dire plus professionnel, de préciser clairement que ce tarif n'était valable que pour six vols à l'aller, et une vingtaine au retour, certains aussi tard que six semaines après le départ. D'ailleurs, les données statistiques fournies par la société Air Canada elle-même, indiquent très clairement le caractère très exclusif de ce tarif. Selon Daniel-Yves Durand, des Relations publiques, ce tarif ne s'appliquait qu'à 1355 places, soit 0.68 pour cent des 200,000 sièges offerts vers la Floride entre le 1er novembre 1981 et le 30 avril 1982.

Tout en reconnaissant que la guerre des prix est vive, et tout en affirmant que le but d'Air Canada était d'indiquer aux vacanciers qu'ils pouvaient se rendre en Floride pour aussi peu que $145 à la condition de se soumettre aux exigences de ce tarif, Beaudoin assure que la formule publicitaire adoptée n'avait rien de la publicité d'appât. Et pour appuyer ses dires, il mentionne qu'il reste encore 400 places au prix de $145.

Malgré ces renseignements fournis par Air Canada, je persiste à penser que cette publicité n'est pas conforme aux méthodes habituelles d'Air Canada. La société de la Couronne est capable de produire des textes publicitaires moins alléchants. De toute manière, comme c'est le cas pour les voitures et les appareils électroménagers, le jour n'est pas loin où le consommateur se préoccupera beaucoup plus des commodités et du niveau de service offert à bord que du prix, en autant que la différence ne soit pas démesurée. Et si la société Air Canada a juré d'avoir la peau de ses compétiteurs sur le marché de la Floride, elle peut certes y parvenir sans recourir à ces artifices.

## Télé-Métropole rate une belle occasion

J'ai par hasard pu voir l'émission que Michel Jasmin consacrait récemment au regretté Olivier Guimond. Au cours de l'émission, il nous a promis pour la fin une nouvelle exceptionnelle concernant le comédien qui a déridé des milliers de Québécois jusqu'à sa mort en 1971.

Or, la surprise n'était pas à la hauteur de la promesse. Il est certes louable que la Ville de Montréal ait songé à donner le nom du comédien à un parc de l'est de la ville. Mais je m'attendais à ce que la surprise soit plus importante, par exemple que Télé-Métropole annonce qu'il allait passer en reprise (dont il ne se prive pas par ailleurs, loin de là!) les émissions pour enfants de tous âges du capitaine Bonhomme. Ce geste aurait assuré un revenu à la veuve et au fils du regretté comédien, tout en déridant des milliers de téléspectateurs. Ça c'eût été une surprise agréable, et de taille par surcroît.

# Sentence suspendue pour avoir jeté son bébé du 4e étage

Julia Fuzès, 37 ans, qui avait jeté son bébé de 20 mois du haut d'un quatrième étage, a bénéficié d'une sentence suspendue, hier. «Votre cas n'est pas vraiment l'affaire d'un tribunal criminel,» a commenté le juge John d'Arcy Asselin en rendant sa sentence.

**MARIO ROY**

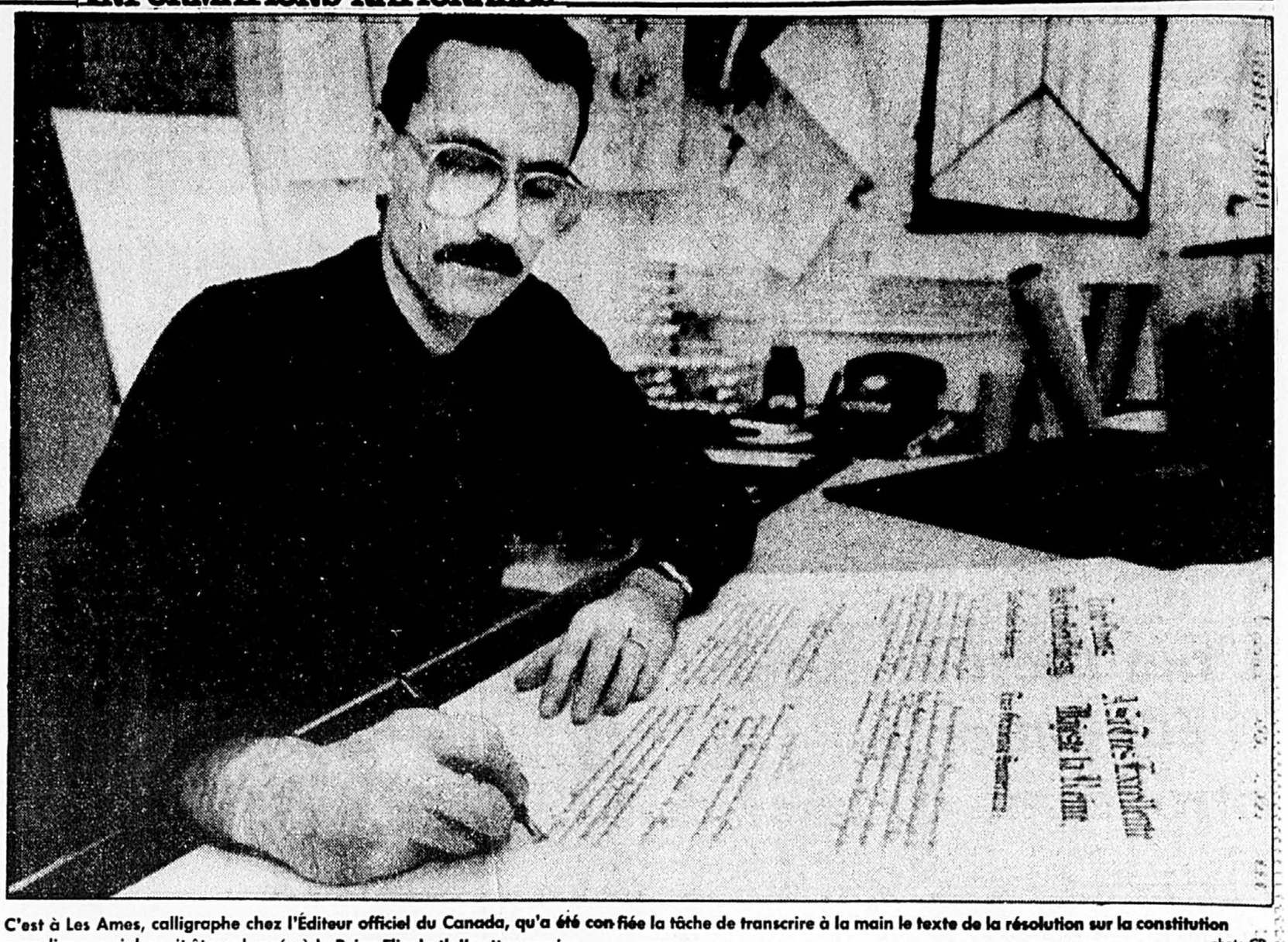
Et, selon lui, l'incarcération ne saurait être un remède au problème particulier soulevé par ce geste tragique, même si la principale intéressée a déjà purgé six mois de détention préventive.

Mme Fuzès a reconnu sa culpabilité à une accusation de tentative de meurtre, ce qui devait lui valoir une sentence suspendue pour une période de deux ans, assortie d'une ordonnance probation pour une durée de trois ans. L'ordonnance lui interdit de voir sa fillette (maintenant âgée de deux ans) sans qu'un autre adulte soit présent.

Cette condition est une conséquence du rapport médical selon lequel «les risques que la femme s'en prenne à nouveau à son enfant sont minimes...» Mais non inexistants, ajoute le procureur du ministère public, Me Gontran Chamard. Devant le juge, hier, Julia Fuzès semblait effectivement remise de ses problèmes de comportement, et elle s'est retirée du tribunal en souriant.

Le 14 novembre 1980, la malheureuse enfant avait été jetée au bas du balcon du quatrième étage d'un immeuble de la rue Alexis-Nihon, à Saint-Laurent. Arrivés sur les lieux, les policiers avaient appréhendé Julia Fuzès, «qui n'avait alors aucun contact avec la réalité et qui usait d'un langage incompréhensible», a rappelé, hier, le juge d'Arcy Asselin. Il s'agissait, pour Mme Fuzès, de la troisième manifestation sérieuse d'un comportement dépressif qui l'avait déjà marquée en 1968 et 1973.

Par une chance inouïe, la fillette n'avait pas été sérieusement blessée. Elle est aujourd'hui sous la garde de son père, l'ex-mari de Julia Fuzès, qui sera appelé sans nul doute à agir comme «témoin-protecteur», au sens de l'ordonnance du tribunal, lorsque la mère exercera ses droits de visite. «Qui d'autre que lui pourrait mieux protéger l'enfant?...» de conclure le magistrat à ce sujet.



C'est à Les Ames, calligraphe chez l'Éditeur officiel du Canada, qu'a été confiée la tâche de transcrire à la main le texte de la résolution sur la constitution canadienne qui devrait être adressée à la Reine Elizabeth II cette semaine. photo CP

LE TEMPS QUI PASSE



Pierre Foglia

# Tout le monde peut se tromper

■ «C'est un beau lâcheux ton René! Il n'accepte pas la contradiction!»

De derrière son comptoir Mme Duquette vient de passer à l'attaque. Les clients ont levé le nez de leur journal, certains jettent un regard de biais vers Jacques «Toshiba» Ouellette, c'est de là que normalement devrait venir la réponse. C'est lui que visait Mme Duquette. Leurs empoignades politiques quotidiennes font partie d'un rituel qui n'étonne plus les habitués du restaurant. Mme Duquette traite Jacques de péquiste-aveugle, Jacques la traite de peureuse et les mots revolent au-dessus des toasts en les épiçant au passage d'un doigt de muscade, d'un grain de poivre vert, d'un nuage de cumin... jamais d'amertume, même pas un soupçon.

Mais ce matin, avec tous ces journaux pleins du désaccord de René Lévesque et de sa menace de démission, Jacques n'était pas d'humeur à chicaner. Surtout qu'à l'autre bout du comptoir, l'organisateur libéral du quartier, un farouche partisan de Bourassa, fanfaronnait gentiment: «On a perdu les dernières élections parce que notre parti n'avait pas de chef, mais on va gagner la prochaine parce que leur chef n'aura pas de parti!»

Jacques n'a pas desserré les lèvres. Son café bu il est retourné à son magasin de la rue Papineau où je suis allé le rejoindre un peu plus tard... De sa vitrine on prend en enfilade la rue Laurier quasiment jusqu'à Outremont. C'est un petit magasin d'appareils «Toshiba», ce qui a valu à son propriétaire le curieux surnon de «monsieur Toshiba le Péquiste». Il proteste: «Je suis dépositaire de cette marque, mais je gagne ma vie bien plus avec la réparation qu'avec la vente. D'autre part je ne suis pas péquiste, je suis Québécois!...

Jacques n'était pas au congrès du PQ en fin de semaine. Pas plus qu'il ne se mêle d'élection. Si ses opinions sont si connues dans le quartier c'est que ça fait 25 ans qu'il les exprime, presque trois fois par jour au restaurant de Mme Duquette...

«Ça fait 25 ans qu'on s'engueule la mère Duquette et moi. C'est un jeu, comme au théâtre. C'est pour mettre un peu de fun dans la cabane. N'empêche que je dis quand même ce que je pense...»

«Je n'avais jamais vu Jacques autrement que de profil, au comptoir du restaurant, et je n'aimais pas sa barbe qui lui fait un visage de vieux Christ radoteux, ni sa voix de crucifié, toujours à pleurer pour la bonne cause. Mais de face, ses yeux font oublier tout ça. Des yeux gris très doux et très jeunes, malgré les 47 ans du bonhomme. Je comprenais maintenant pourquoi on m'avait dit de lui: «Il est d'une telle bonté qu'on lui pardonne d'être un peu fanatique...»

Comme quoi tout le monde peut se tromper... puisque Jacques n'est pas non plus fanatique. Un peu «accroché» certes, un peu «ma patrie et mon sirop d'érable», mais pas sectaire. Hier matin, comme j'imagine des milliers d'autres sympathisants péquistes à travers la province, il était profondément troublé...

— «Ce qui s'est passé au congrès, c'est le contrecoup de bien des déceptions, ce qui a ressorti c'est la frustration post-référendaire... Ça se comprend, ça s'explique, mais je ne crois quand même pas qu'on puisse faire l'indépendance par la force. Il faut respecter les autres. Il faut convaincre comme je le fais depuis des années, il faut de la patience, du travail et du respect, beaucoup de respect. À la place de René Lévesque j'aurais fait la même chose. J'espère seulement qu'il ne lâchera pas. On a besoin de lui...»

La voix était lasse. «Vous faites un bien drôle de métier», m'a-t-il dit lorsque je l'ai salué avant de sortir. Il m'a dit ça comme si mon métier c'était d'enterrer les morts...

Comme quoi tout le monde peut se tromper.

•

En sortant de là, j'ai croisé Rosaire qui pelletait devant la porte de son magasin de TV. Il ne m'a pas parlé de mon article de samedi, non plus que du congrès du PQ. Il m'a parlé d'argent. Il m'a dit que «les gens voulaient tout pour rien»...

Puis je suis entré chez Phebus-Déco, où Guy fumait une cigarette en contemplant sa dernière oeuvre, une petite armoire rustique, style «Louis XV primitif», qu'il a fabriquée dans sa cave. Quand il m'a dit le prix, $1,300, j'ai sursauté:

— Tu trouves ça cher, pourtant tout déduit, à ce prix-là, ça me laisse un salaire de $3.00 de l'heure...

Il m'a montré les outils qui ont servi à fabriquer le meuble. Il me les a nommés. Des gouges, des compas, un guillaume, un bouvet à moulures, des rabots et des trusquins, des ciseaux à sculpter...

Mais pas un mot du PQ.

En face, à la librairie «L'Encrier» j'ai croisé Chantal Beaupré, une jeune actrice qui joue en ce moment dans «Un reel ben beau, ben triste» au TNM... elle venait voir s'il y avait une critique de sa pièce dans les journaux. Il y en avait une dans *Le Devoir*... mais on ne parlait pas d'elle. Alors elle a dit en riant: «Merde, ils m'ont oubliée!»

Mais elle n'a pas ajouté un mot sur le PQ.

Après ça je suis rentré. En pensant à René Lévesque et à Jacques «Toshiba» le Péquiste qui croit que mon métier c'est d'enterrer les morts... Comme quoi tout le monde peut se tromper.

On vit une époque si difficile que les morts doivent s'enterrer tout seuls. Même quand ils s'appellent René Lévesque.

RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

# Joyal: Ottawa prêt à réaliser la 2e étape en l'absence du Québec

■ OTTAWA — Désormais convaincu que le virage à gauche du PQ empêchera le gouvernement québécois de participer à toute nouvelle conférence constitutionnelle, le gouvernement fédéral entend mener à terme la deuxième étape de la réforme de la constitution en l'absence de cet interlocuteur.

**GILBERT LAVOIE**
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qu'a révélé hier le ministre d'État, M. Serge Joyal, en précisant qu'il n'est pas question d'attendre après le prochain gouvernement provincial au Québec pour agir. «Nous avons des mécanismes au niveau du Parlement qui nous permettent de nous adresser directement à la population canadienne et en particulier à la population du Québec», a-t-il expliqué, en faisant référence à la mise sur pied d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. «Ce comité peut se montrer très accessible et très ouvert à la participation de la population.»

«Il ne fait pas de doute que dès la prochaine étape franchie, c'est-à-dire dès le retour de Londres de la présente résolution constitutionnelle, nous pouvons certainement entamer un processus de participation des Québécois à la deuxième étape qui s'adresse plus directement à eux si le gouvernement du Québec ne veut pas se présenter aux conférences fédérale-provinciales. Il faudra à ce moment-là élargir la base d'implication de la population, mais les instruments existent, il suffira de les utiliser davantage.»

Le ministre Joyal a dit par ailleurs avoir eu l'impression d'assister à un nouveau congrès de formation du RIN au lendemain du congrès du PQ à Montréal. «Nous avons perdu l'aile droite du parti, et ceux qui croyaient possible une association éventuelle avec le Canada sont repartis chez eux avec leur petit bonheur sous le bras.» Il a émis l'opinion que ce congrès pourrait avoir des résultats positifs à long terme, en dissipant le doute qui existait sur l'idéologie du PQ. M. Joyal a dit ne pas douter de la sincérité de M. René Lévesque lorsqu'il a parlé de démissionner de la présidence du PQ. «Mais je pense que la politique va le récupérer très rapidement, a-t-il ajouté. Je ne suis pas prêt à chanter sa sortie de la politique trop rapidement.»

# Chrétien s'en va à Londres la constitution dans son sac

■ OTTAWA (PC) — Avec un projet de nouvelle constitution bien rangée dans son sac de voyage, le ministre de la Justice Jean Chrétien s'envole aujourd'hui pour Londres, où il va rencontrer Elizabeth II.

C'est mercredi ou jeudi que celui qui se qualifie de «bagarreurs de rue et de peasoup» rencontrera la reine au palais de Buckingham pour lui exposer les mesures constitutionnelles que le Sénat canadien aura approuvées ce soir.

Cette visite à la reine sera bien brève, a fait savoir un porte-parole gouvernemental, mais néanmoins ce sera là une étape de plus franchie par le Canada dans sa marche vers l'indépendance de la Grande-Bretagne.

M. Chrétien aura des discussions plus importantes avec des représentants du gouvernement et de l'Opposition britanniques. Il doit demeurer quatre jours à Londres.

Mercredi, au cours d'un déjeuner, au Haut-commissariat canadien, M. Chrétien rencontrera certains des hommes politiques les plus influents de Grande-Bretagne. Leurs entretiens se prolongeront. Là encore, M. Chrétien apportera des éclaircissements sur les clauses du projet constitutionnel, qui doit être ratifié par le Parlement britannique avant de pouvoir devenir loi au Canada.

Une des nombreuses conséquences du projet est que le Canada n'aura plus jamais à se rendre auprès de la mère patrie pour lui demander la permission de procéder à des modifications de sa constitution.

Selon le projet, c'est au Canada même et uniquement que les futurs amendements se feront, quoiqu'il faudra toujours l'assentiment de la reine.

## Approbation rapide

La semaine dernière, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a promis au premier ministre Pierre Trudeau qu'elle essaierait de soumettre les propositions constitutionnelles à Westminster avant le répit de Noël des députés, qui doit débuter le 24 décembre.

On ne s'attend pas à ce que l'étude en deuxième et troisième lecture, soit l'approbation de la Chambre des lords et de la reine, survienne avant au moins le mois de février, enlevant ainsi à M. Trudeau tout espoir de faire présent aux Canadiens d'une nouvelle constitution pour Noël.

Certains députés britanniques, ayant peut-être été soumis à des pressions de groupes venant du Québec ou représentant les autochtones, ont manifesté de la réticence à approuver rapidement de telles mesures constitutionnelles, à la suite de l'absence d'unanimité au Canada.

On pense que, mercredi, sir Francis Pym, leader du gouvernement en Chambre, annoncera à M. Chrétien qu'il pourrait y avoir certains obstacles à une lecture rapide du projet d'amendement de la constitution et de l'abandon du contrôle sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

On sait déjà que Westminster a un agenda législatif passablement chargé.

## Départ sans délai

M. Chrétien partira pour Londres quelques heures seulement après le vote au Sénat sur le projet constitutionnel. Une forte majorité libérale anime le Sénat.

Peu après le vote de ratification du Sénat, les présidents du Sénat et des Communes iront porter les documents pertinents au gouverneur général, M. Ed Schreyer, à Rideau Hall.

Le secrétaire de M. Schreyer, M. Esmond Butler, en compagnie de M. Chrétien, sautera alors sans tarder à bord d'un Boeing 707 du ministère de la Défense, prêt à s'envoler en direction de Londres.

Mercredi, M. Butler devrait rencontrer sir Philip Moore, secrétaire de la reine, afin de demander à celle-là de soumettre le projet constitutionnel canadien au Parlement britannique.



C'est le ministre de la Justice Jean Chrétien qui livrera la résolution constitutionnelle à Londres. photo CP

# Le *New York Times* félicite le Canada

■ La lutte du Canada pour rapatrier sa constitution prouve une fois de plus que sir Winston Churchill avait raison: de tous les systèmes politiques, la démocratie est le moins mauvais. C'est ce qu'on pouvait lire hier dans l'éditorial du prestigieux «New York Times».

Commentant les récents événements constitutionnels au Canada, le quotidien estime qu'il est remarquable que neuf provinces sur dix aient fait la paix entre elles et avec le «très fédéraliste» Pierre Trudeau et que la résolution ait été adoptée par 246 voix contre 24, malgré les objections du gouvernement «autonomiste» québécois et des groupes autochtones inquiets du contenu de la charte des droits.

Pourtant, souligne l'éditorialiste, l'été dernier, il semblait impossible que les provinces puissent en venir à une entente avec Ottawa et entre les représentants des anglophones et des francophones, car derrière cette lutte constitutionnelle, il y avait une lutte économique entre les provinces de l'Ouest riches en ressources énergétiques et Ottawa, représentant les intérêts industriels et les provinces de l'Est, plus pauvres.

«À moins que les protestations du Québec ne prennent une ampleur explosive, la voie est ouverte à l'identité nationale canadienne et peut-être même à la réalisation du rêve de M. Trudeau: un Canada réellement biculturel et bilingue», ajoute l'éditorialiste.

Selon le journal, il s'agit d'une bonne nouvelle pour nos voisins du Canada. Cela prouve, dit-il, qu'un régime démocratique peut être efficace, en dépit des divergences régionales.

GUATEMALA

# Les quatre Québécoises finalement libérées sous cautionnement

■ Après 14 jours d'emprisonnement, les quatre Québécoises détenues au Guatémala ont finalement été libérées hier sous cautionnement. Initialement estimé à $13,000 US, le cautionnement global des Québécoises a été réduit à $11,000 US.

**MICHEL GIRARD**

Mmes Monique Magown, Diana Werminlinger, Lise Francoeur et Simone Bédard doivent cependant rester dans la capitale, Guatemala City, tant et aussi longtemps que la cause judiciaire dans laquelle elles sont impliquées ne sera pas entendue.

Cela signifie, dans les faits, qu'elles ne pourront vraisemblablement pas quitter le Guatémala avant au moins 10 à 15 jours.

Les deux avocats guatémaltèques chargés de défendre les Québécoises ont déposé hier matin une requête visant cette fois-ci à les faire exonérer de tout blâme quant au chef d'accusation qui pèse sur elles, soit d'«avoir bénéficié d'un présumé acte illégal» posé par l'avocat-notaire guatémaltèque Edmond Mulet-Lesieur au cours des procédures légales qu'il a effectuées en vue de l'adoption des cinq orphelins devant être amenés au Québec par elles.

Cette dernière requête doit successivement recevoir l'assentiment des juges des trois cours suivantes, soit la Cour pénale, la Cour d'appel et la Cour suprême avant de pouvoir permettre aux quatre Québécoises de recouvrer leur entière liberté. Jusqu'à cette étape du procès, tout se déroule à huis-clos.

Dans le cas où cette requête serait rejetée, il y aura un procès public qui risque, quant à lui, de perdurer pendant quelques mois avant que les juges ne rendent un verdict final.

Même si elles ont recouvré leur liberté provisoire, les Québécoises refusent pour l'instant de faire quelque commentaire que ce soit sur leur sort, craignant que cela ne puisse nuire à leur cause.

Elles ne pensent en ce moment qu'à se reposer du choc émotif que leur a causé l'emprisonnement. Elles habitent toutes les quatre un hôtel privé de la capitale.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

**Le maire Gilles Forest, de Mascouche.**

# L'aéroport municipal d'Edmonton pourrait être fermé à cause du risque élevé qu'il représente

■ EDMONTON (PC) — Il était beaucoup question hier de la possibilité de fermer l'aéroport municipal d'Edmonton à la suite de l'écrasement d'un bimoteur, dimanche, sur le toit de l'hôpital Royal Alexandra.

Des deux personnes à bord du Mitsubishi MU-2, M. Bill Gieg, 63 ans, est mort hier, et M. Ed Burton, 30 ans, est dans un état grave à l'hôpital. Aucun des 600 patients de l'hôpital n'a été blessé.

L'aéroport reçoit surtout des avions légers et des hélicoptères, mais Pacific Western Airlines y fait également décoller et atterrir des 737 quotidiennement.

Trois hôpitaux sont situés près de l'aéroport, en plus d'un centre commercial et d'une grande école secondaire.

L'avion a percuté un local abritant diverses pièces de machinerie, dimanche soir, au-dessus d'un étage rempli de patients.

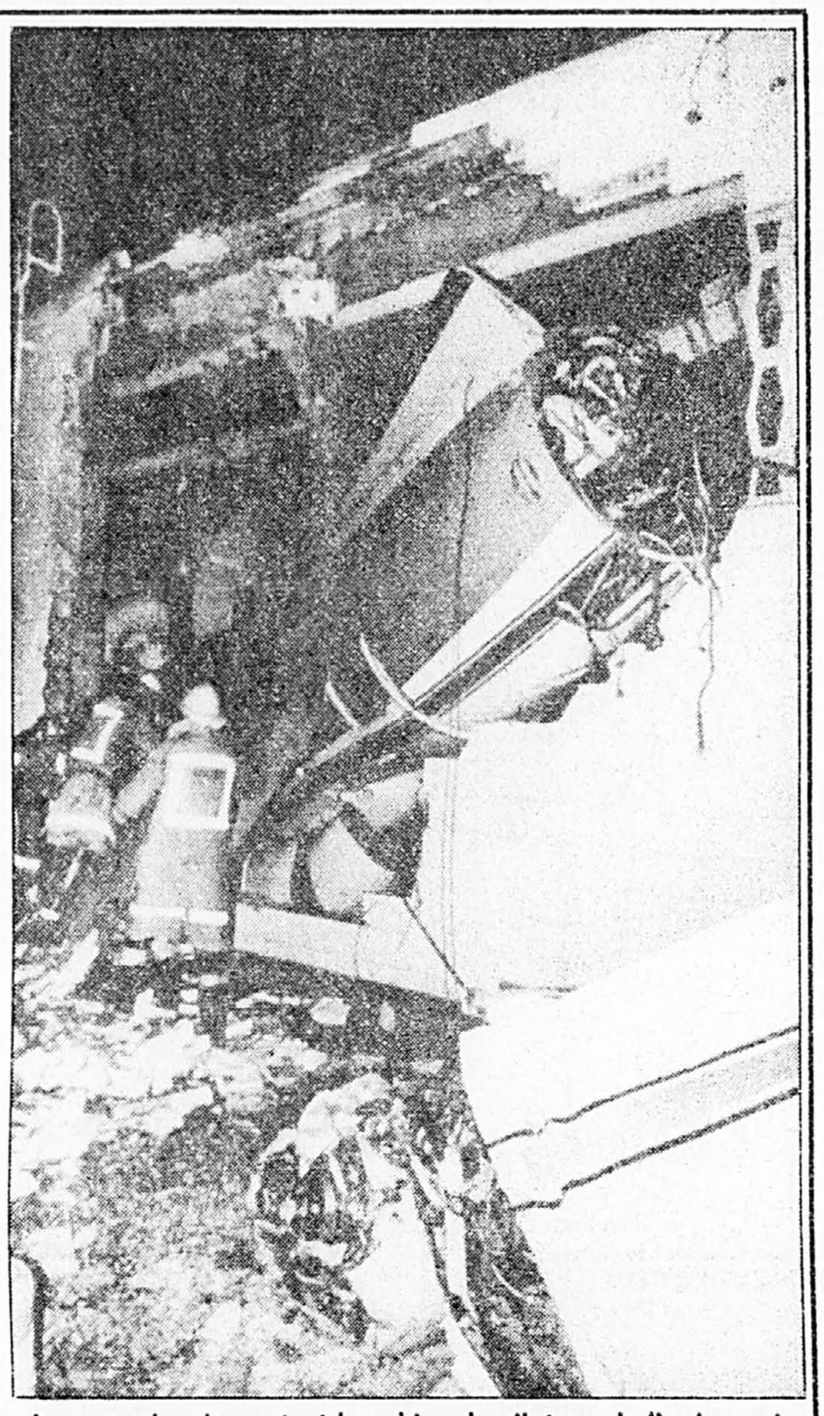
Selon le directeur technique de l'hôpital, l'avion s'est écrasé plus précisément dans les conduites d'évacuation de l'unité de climatisation d'air de l'établissement. Les débris de l'appareil se sont encastrés dans les conduites et les tuyaux. Seule la queue de l'appareil était visible de l'extérieur de l'hôpital. Une aile reposait sur le toit du local.

«Il est heureux que l'avion se soit écrasé à cet endroit, de dire M. Bolding, car quelques pieds plus bas, et il entrait au sixième étage.»

Quelque 120 patients qui se trouvaient au sixième étage ont été évacués vers d'autres ailes de l'hôpital, en raison du danger que représentaient les fuites de carburant provenant de l'avion.

Les fuites de carburant ont considérablement nui aux pompiers dans leurs efforts pour retirer les deux blessés des débris. Ils ont mis deux heures à les libérer. Il est heureux qu'il ne se soit produit aucune explosion.

Plusieurs accidents se sont produits dans ce quartier depuis 50 ans. Des avions se sont notamment écrasés dans des cours de maisons, sur les rues et dans les cours d'écoles. Ces accidents ont fait six morts et deux blessés.



**Les pompiers inspectent la cabine de pilotage de l'avion qui s'est écrasé sur le toit de l'hôpital Royal Alexandra d'Edmonton.**

Photo CP

PRÉSUMÉE ORGIE À MASCOUCHE

# L'enquête de Bédard traîne et le maire Forest s'impatiente

■ Le maire de Mascouche, Gilles Forest, sent plus que jamais la moutarde lui monter au nez. Après plus de trois semaines, il attend toujours des résultats concrets de l'enquête qu'il a demandée au ministère de la Justice du Québec concernant le déroulement des procédures judiciaires à huis clos instituées en rapport avec la présumée orgie survenue dans un cabaret de cette municipalité, le 28 août dernier.

**ANDRÉ CÉDILOT**

Au grand étonnement du maire Forest, les policiers et les pompiers volontaires de Mascouche ont été exonérés de tout blâme dans cette affaire de moeurs. Seule une danseuse, a révélé la preuve soumise devant le juge Hugues Saint-Germain, devrait faire l'objet de poursuites criminelles.

Depuis l'annonce de cette décision, M. Forest fait des pieds et des mains pour amener le ministre de la Justice à faire diligence pour éclaircir ce dossier une fois pour toutes. A la suite d'une rencontre avec M. Marc-André Bédard, à Jonquière, le maire de Mascouche lui a fait parvenir la semaine dernière une copie du rapport de l'enquête interne effectuée par le directeur de police et le gérant de la municipalité.

«J'ai décidé de poser ce geste pour démontrer le sérieux de ma démarche auprès de M. Bédard, a expliqué hier M. Forest. Je m'assure du même coup qu'il ne pourra plus prétendre ne pas être au courant des détails précis de l'événement.» Le ministre, selon lui, invoque aussi le fait qu'il entend prendre connaissance des notes sténographiques de l'audience à huis clos des témoins avant de se prononcer.

Ces notes sténographiques, a pour sa part indiqué à LA PRESSE le procureur-chef de la Couronne à Montréal, Me Jean-Pierre Bonin, ne seront pas disponibles avant le 16 décembre prochain. Il s'agit, selon l'avocat, d'un délai normal, le greffe du Palais de justice de Joliette où s'est déroulée l'audience, à la mi-novembre, ayant également un rôle très chargé.



photo UPC

**Le photographe du «Edmonton Journal», Brian Gavriloff, revêtu d'un sarrau «emprunté» à l'hôpital Royal Alexandra, au moment où il est arrêté par les policiers.**

# Photographe arrêté pour avoir «emprunté» un sarrau d'hôpital pour mieux se faufiler

■ EDMONTON (CP) — Un photographe du «Edmonton Journal», Brian Gavriloff, a été arrêté après avoir pris des photographies de l'avion qui s'est écrasé dimanche soir sur le toit de l'hôpital Royal Alexandra.

Les policiers ont passé les menottes au photographe, lui ont enlevé ses verres et ont saisi son appareil ainsi que la pellicule.

Gavriloff a été gardé 90 minutes au poste de police puis remis en liberté. On lui a rendu son appareil ainsi que la pellicule intacte. Avant de le libérer, on lui a remis un avis de comparution et fait comprendre qu'il pourrait être accusé d'avoir volé un sarrau de l'hôpital et d'avoir fait obstruction à la justice.

Le photographe doit comparaître en cour le 4 janvier, mais il doit également se présenter devant la cour le 21 décembre prochain.

Le directeur du journal a déclaré qu'il n'appréciait guère l'attitude de la police à l'endroit d'un photographe qui ne faisait qu'exercer son métier dans des circonstances difficiles. Le journal a l'intention de présenter une plainte devant le Conseil de presse de l'Alberta.

LE SERVICE POURRAIT REPRENDRE DÈS CE SOIR

# Traverse de Sorel: entente de principe

■ QUÉBEC (PC) — Une entente de principe est intervenue hier soir entre la Société des traversiers du Québec et ses 11 marins affectés au service entre Sorel et Berthier.

La nouvelle a été annoncée à 20 heures hier par le ministre des Transports, M. Michel Clair, précisant que le service pourrait reprendre à minuit ce soir.

Le gouvernement avait déposé mercredi dernier un projet de loi spéciale pour forcer le retour au travail des 11 marins, en grève depuis le 12 juin dernier.

Le projet de loi, qui devait être débattu dès le lendemain, est demeuré au feuilleton de l'Assemblée nationale.

Le leader parlementaire du gouvernement, Claude Charron, avait déclaré hier après-midi qu'il attendrait encore quelques heures avant d'appeler le projet de loi à cause de l'évolution des négociations.

## LES RUES DE MONTRÉAL

### CLANRANALD, avenue (1912)

Ainsi nommé à la suggestion de Dugald Macdonald, échevin de l'ex-municipalité de Notre-Dame-de-Grâce, pour rappeler le nom du clan écossais auquel il appartenait. Jadis connue sous les noms de **Molson, Forbin-Janson et Albion**, cette voie se trouve dans l'axe nord-sud, croisant Queen Mary à l'ouest de l'autoroute Décarie.

### LOUIS-JADON, avenue (1965)

A la mémoire de Jean-Louis Jadon de Saint-Cirque (1665-1691), capitaine de troupe tué lors de la bataille de La Prairie. Axe nord-sud à partir de Jean-Bourdon, à l'est du boulevard Toupin.

### McGill, rue (?)

Ouverte sur l'emplacement créé par la démolition des fortifications de Montréal, cette voie rappelle James McGill (1744-1813), fondateur de l'université du même nom et un des membres (avec John Richardson et Jean-Marie Mondelet) de la commission formée justement, en 1802, pour démolir ces fortifications. Avant son élargissement, cette voie portait le nom de **rue Saint-Augustin** (elle fut également nommée **Augustine** et **rue du Marché-à-foin**), et McGill lui laissa son nom sur l'homologation, même si son collègue eût préféré qu'elle portât le nom de Richardson, tout comme Mondelet d'ailleurs. Mais finalement, c'est le nom de McGill qui devait prévaloir.

Il est bon de savoir qu'un monument a été érigé à la mémoire de John McGill, sur la rue Sherbrooke, devant l'édifice des Arts de l'université McGill.

INSTITUT ARCHAMBAULT

# Enquête ordonnée sur la mort de 2 détenus

■ D'après UPC — Les autorités de l'Institut Archambault ont ordonné la tenue d'une enquête hier, à la suite de la mort de deux détenus survenue en fin de semaine.

L'enquête, qui devrait durer une semaine, permettra de déterminer si les détenus se sont suicidés, a déclaré le porte-parole de l'établissement, Patrick Altimas. Le rapport sera remis aux quartiers généraux régionaux et nationaux des établissements pénitentiaires.

Daniel Brisebois, qui purgeait une peine de six ans d'emprisonnement pour viol, a été trouvé pendu dans sa cellule vendredi soir tandis que Serge Bergeron, qui avait écopé d'une sentence de trente mois pour faux, a été trouvé asphyxié, la tête dans un sac en plastique, samedi.

Selon M. Altimas, Bergeron avait été placé dans une cellule spéciale, à l'écart des autres détenus, parce qu'il craignait pour sa vie. M. Altimas n'a pas voulu dire sur quoi se fondaient les craintes du détenu.

Quant à Brisebois, il avait récemment été transféré d'une prison à sécurité minimale.

Il y a eu douze suicides dans les prisons fédérales au Québec au cours des deux dernières années, soit le plus haut taux de suicides au Canada. Les services correctionnels ont commandé une étude indépendante sur les suicides dans les prisons il y a environ un mois.


*Un REEL qui vous permet de diversifier vos placements...*

Quand vous adhérez à un régime enregistré d'épargne-logement (REEL) de la Fiducie du Québec, vous demeurez parfaitement libre de placer votre argent, en fonction de vos objectifs et de la conjoncture économique, dans les Fonds Desjardins* *Actions*, *Hypothèques* ou *Obligations* ou encore dans l'*Épargne garantie* dont le taux d'intérêt élevé est garanti pour 30 jours.

Bien mieux, le bulletin *Informations financières* publié trimestriellement vous permet de profiter au maximum des occasions qu'offre le marché en transférant judicieusement vos placements d'un véhicule à l'autre.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur un REEL. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Succursales
Modes d'épargne

**Chicoutimi** (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

**Laval** (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

**Montréal** (514) 281-8840
1-800-361-6840, poste 8840
Complexe Desjardins

**Québec** (418) 653-6811
1-800-463-4792
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy

**Sherbrooke** (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

*Un REEL, c'est bien plus qu'une clé dans la porte.*

UN CHOIX JUDICIEUX

Fiducie du Québec

*Les Fonds Desjardins ne se vendent que par l'intermédiaire de prospectus.

desjardins

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

# M. Lévesque n'a pas à démissionner

On a dit que le premier ministre René Lévesque avait reçu implicitement un vote de non-confiance au congrès de son parti le week-end dernier.

C'est une interprétation valable des gestes posés par les congressistes: une interprétation que le premier ministre a d'ailleurs lui-même retenue puisqu'il n'a pas caché qu'il songeait à remettre sa démission comme chef du parti.

Mais, qu'on soit d'accord ou non avec la philosophie politique de M. Lévesque, ce dernier exagère l'importance du désaccord qui s'est produit entre lui et les militants de son parti quand il en conclut que sa démission s'impose.

Le premier ministre détient son mandat non de ses seuls militants, mais de l'ensemble de la population du Québec. Elle seule peut lui retirer la confiance qu'elle lui a manifestée en avril dernier. L'appui des membres du parti est important, mais quand ce même parti est au pouvoir, il ne fait aucun doute que la priorité doit être donnée à la volonté populaire.

M. Lévesque exagère aussi l'importance du désaccord survenu entre lui-même et ses partisans, car il n'est pas dit qu'il n'aurait pu empêcher l'adoption de certaines résolutions dont il s'est plaint dans son discours de clôture, dimanche soir, s'il était intervenu vraiment dans les débats. Dimanche, par exemple, quand la majorité des congressistes a estimé que le parti serait justifié de réaliser l'indépendance du Québec au terme d'une élection référendaire où il n'aurait obtenu qu'une majorité de sièges et non de voix, M. Lévesque n'était même pas, sauf erreur, dans la salle des délibérations.

La veille, dans la soirée de samedi, son intervention avait empêché qu'on biffe la référence à l'«association» dans le préambule du programme. Il est permis de penser que sa participation aux discussions, dans la journée du dimanche, aurait eu des effets semblables.

Il est donc partiellement à blâmer peut-être pour la tournure des événements. Il ne faut pas oublier non plus qu'il avait clairement indiqué depuis quelque temps qu'il y avait probablement lieu de dissocier maintenant la souveraineté de l'association. Il ne s'était pas caché pour dire que le trait d'union entre les deux pouvait nuire à la cause, en ce qu'il permettait au Canada anglais de faire du chantage auprès des citoyens québécois. Il avait rappelé à ce propos que des premiers ministres d'autres provinces étaient venus faire peur aux Québécois, lors du référendum de 1980, en prétendant que jamais ils n'accepteraient une association économique.

À partir de là, il n'aurait pas dû trop se surprendre que les «durs» de l'indépendance veuillent aller beaucoup plus loin que lui en écartant les moindres allusions à l'association dans le programme du parti. Pour M. Lévesque, la souveraineté devait certes être recherchée sans condition, mais le parti devait faire savoir qu'il tenait, dans toute la mesure du possible, à réaliser aussi l'association économique. Pour les indépendantistes pressés, trop de temps avait déjà été perdu à camoufler les véritables intentions du parti et à chercher à rassurer tout le monde.

D'autre part, et c'est une autre raison qui devrait inciter M. Lévesque à minimiser l'importance de la rebuffade qu'il a subie, les congressistes ne représentaient pas nécessairement la majorité des membres du parti et, surtout de l'ensemble de ceux qui ont voté en faveur de sa formation politique.

Bien des observateurs de la scène politique vous diront volontiers, hors des caméras de la télévision ou des micros de la radio, que les congrès du PQ, comme ceux de certaines centrales syndicales, sont rarement représentatifs des opinions de la base. Et tout indique qu'ils ont raison. Il n'y a que les mordus, ceux qu'on appelle parfois les «activistes», qui acceptent volontiers de sacrifier deux ou trois jours de leur temps pour aller discuter de politique ou de syndicalisme.

Le PQ n'est pas un parti ordinaire. C'est plutôt une coalition de groupes de gauche, de droite ou du centre qui ont un objectif en commun: l'indépendance du Québec. Il faut s'attendre que les indépendantistes les plus farouches seront ceux que les congrès attireront en grande partie.

Le même phénomène de non-représentativité explique sans doute aussi le petit cachet socialisant du parti. Les gens de gauche sont plus actifs que ceux de droite. Ce sont eux, dimanche, par exemple, qui ont ovationné l'ex-felquiste Jacques Rosé; ce sont eux aussi sans doute qui trouvent le moyen de fraterniser avec des mouvements de l'extérieur comme certains qui étaient représentés au congrès du week-end dernier et qui n'évoquent pas tellement de sympathie dans l'ensemble de la population du Québec.

M. Lévesque, de toute façon, doit se dire enfin que les congressistes n'ont pas directement renié son leadership. Même les plus durs parmi ces derniers n'ont sûrement pas voulu donner un tel sens à leurs prises de position. Un prochain congrès ne peut manquer de renverser la vapeur. Le PQ ne peut se passer de lui. Et la population, répétons-le, vient de lui confier un mandat qu'elle a seule l'autorité de lui retirer.

**VINCENT PRINCE**

# Sakharov: le prix de la dissidence

Mme Liza Alekseeva, belle-fille d'Andrei Sakharov, dissident que le Kremlin a exilé à Gorki il y a un an, a pu faire le récit, non seulement pour le profit de la presse, mais pour celui de la télévision, d'un voyage manqué à Gorki, où elle allait visiter ses beaux-parents qui ont entamé une grève de la faim, pour que Mme Alekseeva obtienne un visa de sortie pour les États-Unis.

Les faits se prêtent mal au synopsis. Les seuls éléments que donnent les articles de presse suffiraient à imaginer 13 chapitres d'un livre et un nombre égal de séquences dans un film d'espionnage, où le KGB jouerait le rôle principal. En gros, l'héroïne est enlevée en plein centre de Moscou par des individus qui l'avertissent qu'elle ne doit pas tenter de se rendre à Gorki, à la recherche de ses beaux-parents. Elle est abandonnée à une trentaine de kilomètres de la capitale et ramenée au point de départ par un bon Samaritain. Naturellement, la Volga des policiers la suivait et elle a tenté de les semer. Comme au cinéma. Sauf que la réalité dépasse la fiction.

Andrei Sakharov, qui est un Prix Nobel et un grand savant, s'était signalé par un zèle jugé intempestif par les autorités en faveur de la défense des droits de l'homme. En janvier de l'an dernier, probablement parce qu'il était trop visible, trop convaincu et trop convaincant, les autorités l'expédièrent d'office à Gorki, ville qui favorise la vie recluse et raréfie les contacts. Désespérant de se faire entendre, Sakharov et son épouse ont commencé le 22 novembre une grève de la faim.

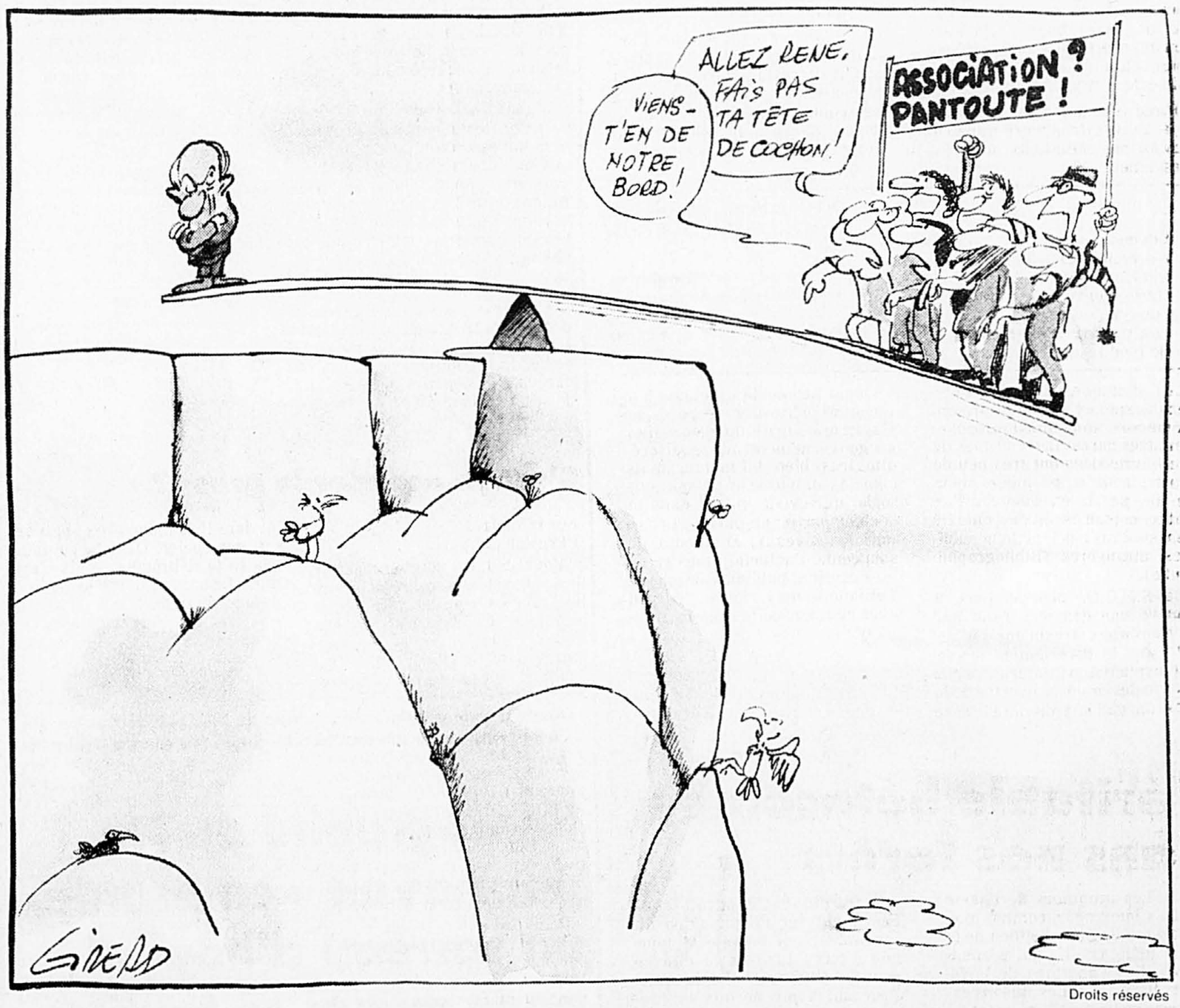
On les croit à l'hôpital, mais sur l'état de santé de Sakharov, en particulier, qui ne jouit pas d'une constitution robuste, les nouvelles sont minces.

Au même moment, un historien, Arseni Rogunski, arrêté l'été dernier pour avoir mis en doute les thèses officielles, est condamné à 4 ans de prison.

Interdire le doute, c'est interdire la science et c'est donc condamner le savant. Sous Staline, les procédés de répression auraient peut-être été moins subtils. Mais entre la mort à la suite d'une grève de la faim ou expirer d'une balle dans la nuque, la différence est-elle si grande?

L'orthodoxie a de ces rigueurs! Quand le président Carter lança sa vaste croisade en faveur de la défense des droits de l'homme, des historiens n'ont pas omis de rappeler qu'il sera d'autant plus difficile au régime communiste russe de s'amender que du règne des tsars à l'empire des Soviets les moeurs n'ont jamais évolué. En Russie, la dissidence a toujours été un crime.

**GUY CORMIER**




Droits réservés

# La menace de démission du premier ministre Lévesque

*Voici le texte à peu près intégral du discours qu'a prononcé le premier ministre René Lévesque au terme du congrès de son parti, dimanche soir, à Montréal. C'est le discours dans lequel il a menacé de démissionner comme chef du PQ, tout en se réservant quelques jours de réflexion avant de décider s'il donnera suite ou non à sa menace.*

(...) Bien sûr, on m'aurait volontiers permis d'annuler cette allocution de clôture qui d'ailleurs à l'occasion est un peu superfétatoire, et j'y ai songé, mais comme je ne pourrais pas en conscience, ni devant les journalistes, ni devant nos concitoyens retenir bien longtemps les commentaires qui me paraissent s'imposer, quant à moi, j'ai donc décidé qu'il fallait le faire tout de suite devant vous et du même coup devant tous les membres du parti partout au Québec, et devant l'ensemble des citoyens du Québec qui nous confiaient si récemment un deuxième mandat de gouvernement.

Donc, d'abord en ce qui concerne la marche même du congrès, nous venons de vivre, sans qu'il y ait la faute de personne, sauf peut-être de ceux qui confondent la démocratie interne avec une profusion de plus en plus anarchique de résolutions, nous venons de vivre deux jours de pressions absolument inhumaines et souvent d'une incohérence totale. À certains moments, on avait l'impression d'être délibérément loin de la réalité vécue partout au Québec et ailleurs, et aussi, ce qui est plus grave, assez loin de la démocratie véritable.

Ce flot de papiers qui s'enfle sans cesse d'un congrès à l'autre, comme aussi d'un conseil national à l'autre, nous amène désormais non seulement à une certaine absurdité, mais également, ce qui est autrement plus grave, à une fausse démocratie, trop facilement manipulable surtout par ceux et celles — c'est pas un blâme — qui ont eu le loisir de s'y préparer et, dans le genre de confusion qu'on a vécue hier, par exemple, alimentée au besoin par de savants délires procéduriers, amène une immense majorité de délégués sincères à se sentir, comme beaucoup ont eu l'occasion de me le dire, dangereusement perdus et ballottés dans un climat où n'importe quel coup de froid bien appliqué devient passionnel et risque par conséquent de nous jeter dans l'irrationnel.

Voilà un bon bout de temps déjà qu'on prévoyait ce danger, on n'a pas pu ou on n'a pas voulu l'enrayer, en tout cas à mon humble avis on ne l'a pas enrayé à temps. Avec, cette fois-ci, autant de résolutions que de délégués, on vient de le vivre à plein avec ses conséquences. La première conséquence, bien sûr, c'est la frustration cruelle qu'on inflige ainsi à des milliers de nos membres partout au Québec qui, depuis des mois, se sont évertués à préparer, à éplucher, à voter des résolutions dont un nombre sans précédent s'en vont maintenant au panier.

Tandis qu'au contraire, d'autres résolutions d'une très grande portée, et même d'une portée historique, pour employer un adjectif qu'on affectionne, passent à une vitesse grande — V pour vitesse, V pour vertige aussi. Par exemple, à deux heures quinze cet après-midi, on s'est mis à refabriquer de toutes pièces cet élément central d'une constitution nationale, son système de gouvernement, en le calquant cette fois avec une touchante fidélité sur celui de la Ve République française.

À deux heures vingt-six, après onze minutes, une demande de prolongation a été refusée et finalement à deux heures vingt-huit, après treize minutes, le Québec souverain était doté, par anticipation et au complet, de son futur système de gouvernement. Que ce soit ce système-là ou un autre, la question essentielle est quand même la suivante: Avons-nous, depuis hier matin, rapproché le jour où le peuple du Québec pourra en décider librement, de son système de gouvernement?

Je vous soumettrai humblement que la réponse est non, au contraire. Et cela pour deux raisons fondamentales qui touchent évidemment le contenu vital de notre option. Premièrement, sans reprendre aucunement les discussions d'hier, on a donc décidé, tout en maintenant le mot çà et là, presque par accident d'ailleurs, de vider à la fois de sa substance et de sa crédibilité la notion d'association.

Si j'ai bien compris, désormais il n'est plus question de l'offrir en prévision du jour où les Québécois auraient d'abord pris la décision fondamentale de la souveraineté. Autrement dit, il devient, pour suivre les décisions du congrès, interdit de dire qu'une fois que le Québec aurait décidé de s'appartenir complètement, il y aurait sur la table cette proposition. Si j'ai bien lu, il serait mal vu, et je cite: de faire même la promotion de l'idée d'association parce que c'est déjà inscrit dans la réalité économique et politique des pays d'Amérique du Nord, donc, au moins on ne change pas de continent, mais cette future évidence est telle que tout le monde doit la percevoir tout seul et un parti politique n'a donc pas de temps à perdre à la souligner et encore moins à la définir avec quelque précision que ce soit.

Évidemment, cela est venu en grande partie, tout le monde l'admettra j'en suis sûr, du chantage proprement terroriste que les politiciens du fédéral et du Canada anglais, sans consulter personne, selon certaines traditions dont on a vu la répétition récemment, ce chantage terroriste qu'ils ont exercé sur les Québécois au moment du référendum, et c'est aussi en très grande partie une retombée directe de ce point culminant du coup de force fédéral, le vote à la Chambre des communes du même coup par concordance.

Tout cela a été pour quiconque n'est pas tout à fait naïf, quelque peu planifié et fort astucieusement d'ailleurs, pour l'avant-veille de l'ouverture du congrès, un congrès où d'ailleurs j'ai entendu bon nombre d'orateurs s'en servir abondamment pour éloigner de nous le plus loin possible, non pas seulement ces politiciens qui passent, mais aussi ces citoyens, ces entreprises et tous les liens économiques qu'ils ont avec les nôtres, et dont la plupart sont faits pour rester quoi qu'il arrive.

Pour reprendre un excellent proverbe anglophone qu'un éminent délégué citait aujourd'hui même: je crois, hélas, que nous venons ici jusqu'à nouvel ordre de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Et puis, deuxièmement, il y a quelque chose qui frapperait cette fois au cœur même du processus démocratique non seulement acceptable, mais indispensable pour l'émancipation du peuple placé comme nous le sommes, dans le contexte politique et juridique dont l'on veut s'extraire. J'ai lu et relu cette résolution par laquelle avec une simple majorité des sièges, un prochain gouvernement n'aurait plus, et je cite: qu'à exercer tous les pouvoirs inhérents à un État souverain jusque, et y compris une demande d'admission aux Nations unies.

On a rayé plus loin, un peu plus loin, le mot qui aurait exigé au moins que cette décision électorale soit acquise par un vote majoritaire de l'électorat. Le seul commentaire que je me permettrai, en me mettant dans ma propre peau d'électeur, c'est que j'aurais quelques hésitations à voter pour moi-même dans une telle perspective.

De tout cela il s'ensuit, premièrement, et je suis obligé de le dire comme je le pense, chacun dans ce parti de liberté a droit à son opinion, je crois qu'il s'ensuit que le parti risque, jusqu'à nouvel ordre, de perdre une portion importante de cet acquis politique précieux et si prometteur que j'évoquais, il me semble que c'est loin maintenant, vendredi soir. Deuxièmement, à titre de président du parti à qui on a eu l'heureuse et généreuse idée de conserver un certain rôle de porte-parole, votre serviteur se trouve sérieusement mal pris. Hier soir, ça ne surprendra personne, d'ailleurs ce n'est pas un grand secret j'en suis sûr, j'ai pensé spontanément à me départir sans tarder de ce rôle de porte-parole et donc de démissionner illico de la présidence du parti. Je me suis dit qu'il y en a que ça soulagerait, j'en suis sûr, qu'il y en a à qui cela ferait grand plaisir, j'en suis sûr. Et à cause de cela justement, j'ai quand même un peu réfléchi, et j'y pense encore, parce qu'on ne peut pas éviter d'y penser, de penser à quinze années d'investissements d'énergies en espérances dévorantes qui rejoignent tant de milliers de cas équivalents ou davantage.

Tout ça ne permet pas de prendre quelque décision définitive que ce soit trop à chaud, d'une façon qui risquerait d'être à la fois trop précipitée et dictée uniquement par l'émotion ou par une sorte de déprime, si normale soit-elle.

Donc et en m'excusant, et sans la moindre intention de fabriquer du suspense — ça je vous en passe un papier — on me permettra sans doute quelques jours de réflexion et je vous remercie beaucoup.

# Le harcèlement sexuel dans la fonction publique

Monsieur Bernard Guay
S.P.G.Q.
Québec

Monsieur,

Vous contestez dans votre lettre ouverte (LA PRESSE, 17 novembre), la valeur du travail d'enquête fait par notre syndicat sur le harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes dans la fonction publique québécoise.

Cette enquête effectuée en juin 1978 dans le cadre de la préparation de la négociation collective de 1979 avait pour objectif d'identifier les problèmes spécifiques des femmes professionnelles; et le harcèlement sexuel n'y était qu'un aspect parmi d'autres.

Ce questionnaire a été adressé à toutes les femmes professionnelles membres du S.P.G.Q. (environ 900 à l'époque) et a donné lieu à un taux de réponse de 35%. La représentativité des répondantes a évidemment été vérifiée pour les caractéristiques connues de la population visée par des spécialistes de la question membres du syndicat. Nous vous reproduisons le résultat détaillé de la réponse à la question.

Face aux hommes, avez-vous déjà à vivre dans votre milieu de travail des situations non désirées telles:

| Situations | Oui % | Non % | Pas de rép. % |
|---|---|---|---|
| agression sexuelle | 2,5 | 95,1 | 2,4 |
| contact physique | 23,6 | 75,4 | 1,0 |
| agression verbale (de type sexuel) | 25,8 | 72,4 | 1,8 |
| commentaires et attitudes de type sexiste | 66,9 | 30,4 | 2,7 |

Les données sur le harcèlement sexuel en milieu de travail québécois sont malheureusement très rares. Les victimes de telles agressions ont très peu de recours pour se protéger, sinon que de partir en silence. Par contre certaines études ont été menées dans des fonctions publiques étrangères (Bibliographie jointe).

Le S.P.G.Q., pour sa part, a appuyé une demande faite par de nombreux organismes à savoir que le harcèlement sexuel soit explicitement interdit par la Charte des droits et libertés de la personne qui interdit déjà le sexe comme motif de discrimination. Voici le texte exact de notre recommandation.

«Le harcèlement sexuel est une réalité devant laquelle les individus qui la subissent sont fort démunis. Une enquête effectuée auprès des femmes membres du S.P.G.Q. en juin 1979 montrait que 2,5% d'entre elles avaient subi des agressions sexuelles, 23,6% des contacts physiques non désirés et 25,8% des agressions verbales (de type sexuel).

«Les conséquences d'un refus dans un milieu de travail comme le nôtre sont des notations (processus d'évaluation) à la baisse avec plusieurs conséquences au niveau de la carrière et la recherche d'un autre poste (mutation), les «agresseurs» restant en place. Nous croyons que si les personnes victimes de telles agressions pouvaient s'adresser à un organisme compétent, de tels comportements pourraient être davantage dénoncés et donc être moins fréquents.

Nous recommandons que l'article 10 soit amendé de manière que le harcèlement sexuel soit explicitement interdit et que par conséquent il puisse être explicitement cause d'une plainte à la Commission des droits de la personne.»

Quant au mobile qui nous anime dans cette démarche, il ne s'agit nullement de discréditer un gouvernement qui se discrédite très bien lui-même, mais bien de combattre un phénomène social qui existe autant dans le secteur privé que public et ce, à tous les niveaux. D'ailleurs, je soupçonne l'actuelle ministre de la Fonction publique, Madame LeBlanc-Bantey, d'être d'accord avec nous sur cette question.

**Roger LECOURT**
Président
Syndicat de Professionnels
du Gouvernement du Québec

# Véritable hétacombe dans nos forêts

(...) Les amateurs de chasse ont dû s'interroger, comme moi, sur les motifs de l'abolition de la loi du mâle, motifs qui permettaient ainsi l'abattage de la femelle et du faon. Les raisons exprimées pour justifier ce geste sont simples mais peu convaincantes à la lumière de ce qui s'est avéré être une des plus douteuses initiatives de ce ministère depuis de nombreuses années. Le ministre Lucien Lessard avoue que cette chasse rapportera une somme rondelette de 20 millions dans les coffres du gouvernement. On prétexte également qu'une étude des femelles s'avère indispensable à titre d'expérimentation écologique. Malheureusement, et très souvent, on oublie de consulter les gens concernés: le peuple. La plupart des gens avec qui j'ai eu un entretien, qu'ils soient chasseurs ou non, s'objectaient à cette décision irréfléchie du ministère et se posaient de sérieuses questions sur la crédibilité des gens responsables de ce carnage du 31 octobre.

Je comprends fort mal pourquoi vous avez permis l'abattage des femelles et des faons lors de la journée de l'ouverture. À mon grand désarroi, j'ai entendu des rumeurs laissant croire que les femelles étaient également abattues le lendemain de cette journée fatidique. Je m'interroge également sur le fait qu'on ait spécifiquement décrété la journée d'ouverture de la chasse pour l'abolition de la loi du mâle. Pourquoi avoir permis la première journée plutôt que la dernière? Et que dire de ces pauvres faons qui représentent une valeur peu appréciable lorsque vous considérez le peu de viande comestible qu'ils ont à offrir. (...)

J'ai moi-même eu l'occasion de mettre en joue une femelle et jamais je ne regretterai de lui avoir laissé la vie sauve même si j'étais en droit de la lui enlever. J'ose espérer que plusieurs autres chasseurs, les vrais, en ont fait tout autant. (...)

Il serait également nécessaire de souligner qu'un tel événement risque d'augmenter les accidents de chasse qui sont les conséquences des gestes étourdis et irréfléchis. (...)

J'ai toujours eu à coeur de protéger notre faune et je comprends mal le but visé par les gens du M.L.C.P. Vous avez installé la loi du mâle pendant plusieurs années, permettant ainsi au cheptel de progresser rapidement et d'atteindre un niveau relativement respectable. En une seule journée, je devrais dire plutôt deux (sic), on a démoli tout ce travail pour renflouer les goussets de notre ministère. N'aurait-il pas été préférable de laisser nos biologistes prélever un certain nombre de femelles par région à titre d'expertise, au lieu de laisser cours à une pareille déconfiture? Était-ce vraiment nécessaire de tuer les petits? (...)

Combien d'années devront-nous attendre avant de revoir le cheptel de chevreuils se rétablir et atteindre à nouveau un niveau appréciable? Devra-t-on non seulement réappliquer la loi du mâle mais également fermer la chasse pendant quelques saisons? Il deviendra peut-être nécessaire d'y songer. (...)

**Serge MARLEAU**
McMasterville, P.Q.

**N.B.**

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

# EN VRAC

## Pas de vestes de cuir au Ritz!

L'habit qui ne saurait en aucun cas ni faire ni défaire le moine, conduit parfois les hommes à commettre des actes dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont révoltants.

Pénétrant dimanche soir dans le bar du Ritz où des amis m'attendaient, j'en ai été expulsé parce qu'un jeune homme qui m'accompagnait portait une veste de cuir. Avec sa chemise blanche et sa cravate très stricte, mon compagnon était plus élégant que certains clients débraillés, mais sans doute est-il en ces lieux plusieurs poids et plusieurs mesures. Il était en tout cas tout aussi digne que bien des porteurs de livrée.

Le cuir dont les relieurs se plaisent à revêtir les chefs-d'oeuvre de toutes les littératures est à mes yeux une matière tout aussi noble que le drap. Il appartient à la famille des fourrures devant lesquelle s'inclinent les hommes du monde pour baiser une main et les valets pour tendre la leur.

Sous cette veste de cuir bat un coeur dont j'estime qu'il vaut bien celui d'un larbin ou d'un directeur. Tout homme qui se conduit bien mérite les mêmes égards.

Je ne reviendra plus en ces murs où il m'arrivait de respirer les odeurs de jadis. Me jetant à la porte comme un malpropre, l'homme en livrée visiblement heureux de jouer un instant le policier qu'il a sans doute rêvé d'être, m'a rappelé qu'un décor n'enseigne pas davantage les bonnes manières que l'habit ne fait le moine. Il m'a permis comme il a permis à mes amis qui m'avaient invité là de découvrir un restaurant où la nourriture vaut largement celle du Ritz et dont le personnel sait au moins que le sourire fait partie de ce que l'on est encore convenu d'appeler l'art de vivre.

**Bernard CLAVEL**
**écrivain**
Paris

## La justice des hommes...

Les femmes voyagent beaucoup dans le temps. Au moment où elles se croient presque arrivées au XXe siècle, on leur assène quelques bons coups bien précis qui ramènent vite leur émancipation à l'ère moyenâgeuse.

D'abord, les droits des femmes et la *Charte de Monsieur Trudeau*. Peut-on encore en parler puisque ces messieurs ont tout rétabli en passant l'éponge dans un geste magnanime? Après tout, c'est vrai que les femmes font partie de la race humaine! Pour ce qui est des autochtones, c'est autre chose...

Et aussi, le jugement rendu dans «l'affaire Mascouche», cette soirée organisée par les policiers de l'endroit pour enterrer la vie de garçon d'un de leurs confrères qui devait convoler en justes noces. L'événement ayant pris des proportions d'orgie, on se retrouva donc devant les tribunaux. Monsieur le Juge exonéra les policiers présents à cette petite fête mais, dans toute sa sagesse, recommanda que l'on intente une poursuite contre la personne de sexe féminin qui y avait participé.

Faut-il en conclure que cette jeune femme avait ligoté et bâillonné ces officiers de l'ordre pour leur imposer ce spectacle? Car, il est bien connu que dans de telles veillées, les hommes se réunissent surtout pour prier les bras en croix pour le futur bonheur conjugal de leur confrère...

Justice est donc faite! La justice des hommes... Y en a-t-il une autre?

**Céline BELZIL**
Granby

## C'est ça «couper le gras»?

Aux ministres
Parizeau et Laurin

Vous coupez pour empêcher les pauvres à bien lire et écrire le français comme vous. Nous écoutons vos beaux discours à la radio et vous parlez que de coupures dans les hôpitaux, l'instruction et le gagne-pain des pauvres gens.

Nous, les dames d'un certain âge, nous venons apprendre à écrire et à lire. Si vous continuez à couper, nous ne pourrons plus apprendre comme les autres, ici, au TOUR DE LIRE. Nous apprécions les animateurs, les animatrices qui nous le montrent depuis un an et demi avec beaucoup de patience et nous avons fait beaucoup de progrès.

Pour travailler, il faut savoir écrire et compter, on en a besoin partout: dans la rue, dans le métro, dans les magasins même dans la maison pour aider nos enfants, quand les vendeurs viennent vendre des marchandises, des polices d'assurance qu'on comprend pas. On se rentre dans le trouble! On se sent mal quand on est à côté des autres qui sont instruits. On a peur de dire quelque chose, d'écrire quelque chose, faudrait aller dans le dictionnaire et puis on sait pas épeler. Dans la vie faut que tu te débrouilles mais c'est dur. «Le nom de la rue est là madame, regardez!» Ça nous arrive très souvent, messieurs les ministres.

Pour quelles raisons qu'il y a tant de coupures? Vous dites qu'il n'y a pas d'argent et vous vous votez une augmentation de salaire. Comparez donc vos salaires avec nos revenus. Comment pensez-vous qu'on peut vivre avec $331 par mois;? Tout payé, il nous reste $1 dans les poches. Vous dites que l'éducation c'est un droit... prouvez-le!

Une réponse aussitôt que possible, s'il vous plaît.

Cette lettre a été pensée et composée par les participants inscrits à l'atelier du mercredi soir du «TOUR DE LIRE».

**Annette BOULAY,**
**Carmen SOULIÈRE,**
**Rita CHOUINARD,**
**M. et Mme F. LUSSIER,**
**Mme Yvette PERRY,**
**Aline LAVOIE,**
**Danielle CLOUTIER,**
Montréal

## Une fusion contestée

L'Honorable René Lévesque
Premier ministre du Québec
Monsieur le Premier ministre,

La présente a pour but d'attirer votre attention sur une situation tout à fait inacceptable qui a cours actuellement dans le comté de Saguenay et à laquelle est directement impliqué notre député à l'Assemblée nationale, Lucien Lessard, député de Saguenay et ministre responsable du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Par le passé, et ce à plusieurs reprises, le Parti québécois et le gouvernement qui en est issu ont toujours affirmé que jamais un gouvernement du Parti québécois ne forcerait à la fusion deux villes sans que celles-ci n'aient explicitement exprimé leur consentement respectif.

Or, le député de Saguenay, Lucien Lessard, s'apprête à présenter (si ce n'est déjà fait) au conseil des ministres un projet de loi visant à forcer la fusion des villes de Baie-Comeau et d'Hauterive sur la Côte-Nord et ce, malgré la désapprobation très explicite de la population de la ville de Baie-Comeau. À cet effet, nous tenons à vous préciser que la ville de Baie-Comeau a tenu un référendum sur le sujet le 22 mai 1977 et lors de ce référendum, la population de Baie-Comeau s'est prononcée à 91% contre ce projet. Je vous prie de croire, monsieur le Premier ministre, que depuis ce référendum nous n'avons pas changé d'opinion sur ce projet. (...)

**Yvon GAUTHIER**
**Pierre-Paul CORMIER**
**Brian MURPHY**
**Emma DUNCAN-KERR**
**Johanne DIONNE-KIROUAC**
Baie-Comeau

## Conservons la SDI et le MEER

«Les gouvernements devraient fermer la SDI et le MEER...»

Ce gros titre, citant M. Guy Saint-Pierre, anciennement ministre québécois de l'Industrie et du Commerce et, depuis 1977, président des Minoteries Ogilvie, apparaissait dans la page économique du 19 novembre et m'a fort surpris.

Grâce aux subventions du MEER et de la SDI, près de $100 millions d'investissements industriels et 1,700 emplois ont été créés à Saint-Hyacinthe depuis 1975. Jamais nous n'aurions atteint ce niveau d'investissements sans ces deux organismes car, sans subventions, entre 1959 et 1974, il n'y a eu que pour à peine $20 millions d'investissements dans l'industrie locale.

De plus, pour réaliser notre Plan décennal prévoyant $100 millions d'investissements industriels et la création de 2,000 emplois, la diversification du secteur industriel en cours et le virage technologique absolument essentiel que nous devons effectuer, ces deux organismes se doivent de maintenir leurs programmes d'assistance financière à Saint-Hyacinthe jusqu'en 1990.

La présence active à Saint-Hyacinthe du MEER et de la SDI a permis d'obtenir des résultats remarquables et les subventions consenties par ces deux organismes ont constitué un excellent placement qui se traduit présentement par une meilleure économie régionale et un taux de chômage équivalent à la moyenne canadienne comparativement à plus de 20% en 1969.

**Guy DESROSIERS, C.I.D.**
Directeur
Corporation de promotion industrielle de la région de Saint-Hyacinthe Inc.

## Un chat n'est pas un jouet

Monsieur Gaétan Gaucher,
a / s Tribune Libre

Cher monsieur Gaucher,

Suite à votre lettre du 25 novembre («Coups de griffes à la SPCA»), sachez, cher monsieur, que notre réticence à «changer» des animaux une fois «adoptés» est nullement motivée par l'appât des sous, comme vous dites, car vous n'êtes pas sans le savoir, on vous aurait remis votre $15.00 de dépôt ou don à la Société, au complet, si dans les six mois de la date de l'adoption, vous aviez fait stériliser ce même chat... quel «pet shop» dit mieux? Au fait, tout ce que la SCPA essaie de faire, c'est de sensibiliser les gens envers les responsabilités qu'accompagne l'adoption d'un être vivant, par opposition à l'achat d'objets de consommation, qu'on peut échanger à volonté.

Dans votre cas, vous vouliez l'échanger après une semaine, parce qu'il n'avait pas encore daigné se laisser caresser. Donc, pour vous, le sort du chat en était jeté. C'était l'échanger! Pas question de lui donner au moins un mois de grâce, pour lui permettre de s'habituer à son nouvel environnement. Pas question pour vous non plus d'y mettre le temps, la patience et l'amitié qu'il fallait, pour vous gagner et mériter un animal de compagnie que vous auriez pu chérir pendant des années.

Vous mentionnez dans votre lettre, et je cite: «Pourquoi tout ce remue-ménage pour UN chaton?» Notre réponse, monsieur, c'est que nous, c'est la vie que nous respectons, la vie sous toutes ses formes.

**Lt-col. S.R. COMTOIS (ret.)**
Montréal

## Une présence indigne

Nous avons été indignés par la présence de l'Afrique du Sud au Salon du livre de Montréal.

Comment les organisateurs ont-ils pu permettre que ce pays vienne faire découvrir au public, par ses livres, les richesses et les beautés de l'Afrique du Sud? Ne savent-ils donc pas que ces richesses et ces beautés ne sont accessibles qu'à une minorité blanche, au mépris des droits de la majorité noire? Ne savent-ils pas que l'apartheid, en vigueur en Afrique du Sud, a été universellement condamné? Comment ont-ils pu, consciemment ou non, afficher un tel mépris de la communauté noire d'Afrique et, indirectement, de la communauté noire vivant avec nous?

Plusieurs organismes importants et de nombreux individus s'étaient opposés à la présence de l'Afrique du Sud aux Floralies. Ce boycott durera tant que l'apartheid durera.(...)

**Francine Tardif, Eric Notebaert, Gérard Grugeau, Daniel Marien, Anne Fortin, Jean Roch Laurence.**
Montréal

## Une taxe révoltante

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Québec

Monsieur,

Suite à votre annonce, le 17 novembre dernier, de l'augmentation de près de 30¢ du gallon d'essence, je n'ai d'autre choix que de vous retourner ma carte de membre du Parti québécois.

Membre de ce parti depuis que j'ai le droit de vote (1968), je me vois dans l'obligation aujourd'hui de m'y retirer. Bien que je demeure toujours un fervent défenseur de la souveraineté du Québec, ce fait ne peut me servir plus longtemps de prétexte pour appuyer un gouvernement qui a oublié au fil du temps les principes qui l'ont mis au monde, ou à tout le moins qui les défend très mal. (...)

**Yvan GARON**
Chicoutimi

## Déçu des Plouffe

Monsieur Gilles Carle
a/s Tribune libre
LA PRESSE

Monsieur,

L'autre soir, j'ai regardé à Radio-Canada un épisode de votre film «LES PLOUFFE». Permettez-moi de vous dire que j'ai été fortement déçue.

Je n'arrive pas à comprendre qu'un homme de votre éducation et de votre culture puisse ainsi tromper son public en lui servant, sous forme de caricatures, des demi-vérités qui déforment et ridiculisent ce qui a été «mon» époque.

Quel but poursuivez-vous au juste? Faire passer le clergé d'autrefois pour une bande de niaiseux? Pourtant, c'est ce clergé qui a formé nos grands hommes, ceux qui ont fait l'honneur de notre Québec au pays comme à l'étranger.(...)

**A. FRENETTE**
Montréal

## De l'humour un peu grossier

Monsieur Rénald Brière,
Directeur des programmes
de CKAC,

Je m'en voudrais de généraliser en critiquant votre série du Festival de l'humour québécois, série qui se veut sûrement très divertissante pour quelques-uns, mais votre émission du samedi 28 novembre fut un festival d'humour grossier envers toutes les Québécoises.

Comment prétendre être «à l'écoute de la vie» en véhiculant si amèrement le rôle de la femme. Heureusement, la majorité des gens ont maintenant fortement tendance à réprimer ces associations grotesques, voir femme égale bingo, bigoudis, bonne à tout faire... Tout l'monde le fait, faites le donc!... (Vous réussiriez ainsi l'exploit d'une pierre, deux coups! Modifier votre concept féminin et trouver enfin une première utilité à votre slogan impersonnel.)

**Marlene THIBODEAU**
St-Hubert

la presse

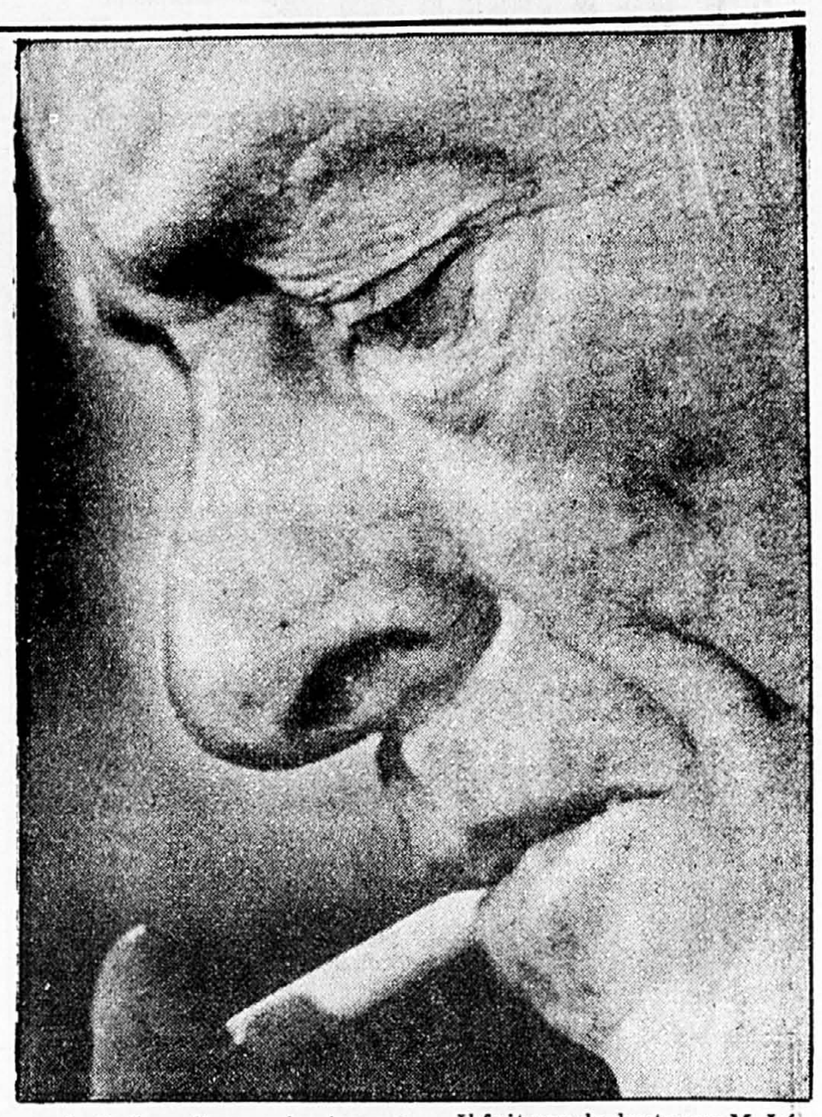
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **ABONNEMENT** | 285-6911 | **ANNONCES CLASSÉES** | |
| Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) | | Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h | 285-7111 |
| **RÉDACTION** | 285-7070 | Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 | 285-7205 |
| **PROMOTION** | 285-7100 | **GRANDES ANNONCES** | |
| **COMPTABILITÉ** | | Détaillants | 285-7202 |
| Grandes annonces | 285-6892 | National, Télé-Presse | 285-7306 |
| Annonces classées | 285-6901 | Vacances, voyages | 285-7265 |
| | | Carrières et professions, nominations | 285-7320 |

## DÉMISSIONNERA, DÉMISSIONNERA PAS?...

# René Lévesque n'acceptera jamais les orientations antidémocratiques du PQ



■ QUÉBEC — L'opposition de René Lévesque à deux des orientations prises par son parti au cours du congrès du week-end étant absolument fondamentale, on peut d'ores et déjà écarter la possibilité qu'il choisisse de les accepter, au terme des quelques jours de réflexion qu'il s'est accordés pour décider de son avenir.



LOUIS FALARDEAU

(de notre bureau de Québec)

On doute également que ce bagarreur, réélu il y a moins de huit mois et avec une majorité accrue, décide de démissionner de son poste de premier ministre du Québec.

Il est donc évident qu'il se battra pour amener le Parti québécois à revoir lees décisions du congrès en ce qui concerne l'association et les modalités d'accession à la souveraineté. Entretemps, il prendra ses distances par rapport à son parti, et agira comme premier ministre sans se sentir aucunement lié par des prises de position qu'il récuse totalement.

### Objectif souhaitable

M. Lévesque, qui se bat depuis 14 ans pour une idée qui s'appelle la souveraineté-association, n'accepte pas que le volet association ait été à peu près totalement rayé du programme du parti. Il voulait bien qu'on enlève le trait d'union, qu'on affirme clairement la possibilité de faire la première même si la réalisation de l'autre n'était pas acquise, mais il tenait à ce que l'association reste en tant qu'objectif souhaitable. Pour lui, la souveraineté-association demeure le statut idéal pour le Québec, et c'est à cet idéal qu'il veut encore convier les Québécois.

Or, il peut difficilement être président du parti et tenir un tel langage après le congrès du week-end. Pour le PQ, l'association est devenue un accessoire encombrant, plus inutile que facultatif, et qui ne reste au programme que comme un mauvais souvenir dont on n'a pas pu encore tout à fait se débarrasser.

Le premier ministre voudra donc que l'association revienne comme un élément positif et important dans le programme de son parti. Il sera prêt à des compromis là-dessus, ne serait-ce que parce que plusieurs de ses ministres et de ses députés font partie des associationnistes perplexes!

### Le racisme

Mais on peut être assuré qu'il se montrera intraitable sur les modalités d'accession à la souveraineté et qu'il aura l'appui de la très grande majorité de son aile parlementaire.

Qu'un gouvernement péquiste réélu sans l'appui de la majorité des Québécois puisse «exercer tous les pouvoirs inhérents à un Etat souverain» est un accroc à la démocratie qui n'indique pas seulement René Lévesque mais aussi la grande majorité des Québécois, sinon la grande majorité des péquistes.

Laisser ouverte la possibilité de faire l'indépendance avec l'appui de seulement 45 p. cent des Québécois, par exemple, c'est annoncer à l'avance qu'on recourra au «coup d'Etat» s'il le faut, si la démocratie a besoin d'être un peu forcée. C'est faire preuve d'un manque de respect de la volonté populaire que l'opposition ne se privera pas d'exploiter. Car s'il n'y a que 45 p. cent des électeurs qui votent pour un parti qui propose la souveraineté lors d'une élection qui porte sur ce seul thème, la conclusion qui s'impose n'est pas qu'on peut aller de l'avant, mais au contraire que la majorité s'y oppose.

Mais c'est peut-être l'argument invoqué par les péquistes pour justifier leur étonnante conception de la démocratie qui rend toute l'affaire encore plus inacceptable à René Lévesque et à ceux qui partagent son indignation.

En faisant valoir que 45 p. cent du suffrage populaire suffisent, puisque ça signifie une majorité de francophones, on se trouve à dépouiller les «autres» de leur citoyenneté québécoise et de leur droit de participer aux décisions concernant l'avenir du Québec. C'est typique d'un nationalisme de droite bien enraciné ici et présent depuis toujours au PQ, mais qui jusqu'à maintenant n'avait pas réussi à y imposer ses conceptions racistes.

Bien peu de députés — encore que l'opportunisme serve souvent d-idéologie dans ce milieu — seront capables de vivre avec un programme qui fait preuve d'un tel laxisme par rapport aux principes démocratiques.

### Deux moyens

René Lévesque a deux moyens à sa disposition pour amener le parti à corriger son tir. Il peut donner suite à sa meance et démissionner de la présidence du PQ, provoquant immédiatement la tenue d'un congrès au leadership, auquel il se porterait candidat. Une victoire lui permettrait d'obtenir facilement les modifications qu'il souhaite au programme du parti.

Le fait de n'être pas chef du PQ ne l'empêcherait nullement d'occuper ses fonctions de premier ministre, dans la mesure où ses députés continueraient à le reconnaître comme leur chef.

Si cette solution comporte, pour lui, l'avantage d'obliger ses adversaires à l'affronter ouvertement, et de forcer les militants à choisir une fois pour toutes, et en mesurant bien les conséquences, entre ceux qu'on appelle les «radicaux» et les «modérés», elle offre le désavantage énorme d'obliger un premier ministre et tout son gouvernement — et ce alors que le Québec vit une crise économique et une crise constitutionnelle très graves — de faire une campagne au leadership pendant laquelle ils ne pourront que négliger les affaires de l'Etat.

On peut penser que pour cette raison, M. Lévesque choisira plutôt de rester à la tête du PQ, en disant bien clairement toutefois qu'il n'accepte pas certaines des modifications apportées au programme et qu'il n'en tiendra donc pas compte. Il appartiendra alors aux militants d'en tirer les conclusions: ou bien ils feront amende honorable et ils modifieront le programme en conséquence lors de la reprise du congrès au début de 82, ou bien ils excluront du parti ce membre récalcitrant, avec toutes les conséquences qu'un tel geste comporterait.

Il fait peu de doute que M. Lévesque soit en mesure de reprendre en main le parti. Mais à moins que le parti lui-même en prenne l'initiative, à moins que les militants fassent rapidement une partie du chemin qui les sépare de leur chef, le coût politique d'une telle opération pour le PQ sera énorme. Il ne pourra en sortir que profondément divisé et affaibli.

Et de toute façon, il s'est probablement déjà causé un tort irrémédiable. Non pas tant en laissant tomber l'idée d'association qu'en jouant comme il l'a fait avec les principes démocratiques. Les militants pourront bien corriger leur tir à ce chapitre, leurs adversaires auront toujours beau jeu de prétendre qu'ils ont montré leur «vrai visage».

## TROIS JOURS EN FAUTEUIL ROULANT (3)

# Partager avec des handicapés le bonheur de vivre chacun à sa guise

■ Circuler en fauteuil roulant rue de Liège Est, où se trouve ma résidence de groupe, c'est avancer les yeux baissés, tant les trottoirs et la chaussée sont ornés de crevasses et de fissures! C'est là que j'ai tenté, le lundi 30 novembre en fin de matinée, mes premières déambulations. Question d'explorer les alentours.



LILY TASSO

J'avais offert d'acheter du vin pour mes nouveaux amis. On m'indique une épicerie qui en vend au coin de la rue St-Denis. Et me voilà roulant allègrement, façon de parler, vers «Bélanger et Frères», avec à mes trousses toujours mon collègue-photographe «invisible» Michel Gravel.

Un homme et une femme qui pourraient bien être les propriétaires, me hissent dans leur établissement surélevé et me proposent d'apporter mes commandes à la caisse, car les passages un peu étroits pour mon fauteuil pourraient m'incommoder. Je remercie mais préfère ne pas manquer cette occasion unique de «magasiner» assise. On déplace alors quelques obstacles et j'avance entre deux rangées de tablettes achalandées dont seulement celles du bas me sont accessibles.

Certains supermarchés ont des paniers spéciaux qui s'accrochent au fauteuil roulant. Pas celui-là. Je serre dans un bras mes deux bouteilles de vin en tâchant de me diriger avec l'autre vers la sortie. Mon sac à main est grand, heureusement; il me permettra d'y caser mon achat fragile. J'enfile la poignée dans mon bras pour plus de sécurité, et repars toujours aidée des mêmes gens aimables.



Les bouteilles de vin sont dans le sac. C'est le temps de dire au revoir à la caissière si aimable de l'épicerie «Bélanger & Frères».

### Du bon monde

Pas une fois ne suis-je arrivée à un croisement de rues sans voir quelqu'un accourir pour m'aider à descendre, traverser et remonter sur le trottoir suivant. Sauf devant notre résidence, aucun trottoir de ce quartier n'est en pente aux intersections. Ça viendra sans doute un jour, comme l'ont promis nos édiles municipaux. Un brigadier scolaire aux cheveux blancs m'a fait passer entre deux traversées d'enfants, et une dame en manteau de fourrure a insisté pour me pousser la distance de deux pâtés de maisons, ses journaux sous le bras, avant de m'engager résolument sur la rampe raide qui mène à l'entrée arrière du foyer de groupe.

Pour le repas de midi, m'annonce-t-on, chacun fait sa popote en utilisant, s'il le veut, les restes de la veille. Le soir, c'est autre chose: chaque résident se charge à tour de rôle de préparer un repas que l'on prend en commun. J'attendrai donc le soir pour me retrouver avec tout le monde autour de la table.

Ce midi, deux résidentes seulement sont là: Yvette Ergin, dont je partage la chambre, et Louise Rozon. Jean Laplante et René Desmarchais, le «chum» de Louise, sont sortis. Ce dernier va tous les jours à l'école. J'invite mes deux amies à déjeuner au restaurant. Yvette préfère ne pas sortir, elle soigne un rhume. Louise accepte avec enthousiasme.

Elle me propose le restaurant «E.Lyne» comme si on allait au Ritz! Pour elle, une sortie au restaurant est un événement rare. Elle est sociable, elle aime le monde et elle adore sortir. Mais on ne va pas loin de nos jours avec $90 par mois pour tous ses besoins personnels. C'est ce que reçoivent chacun des résidents.

A table, les confidences vont bon train entre une bouchée et l'autre. «C'est toujours moi qui vais au devant des autres pour leur parler» m'avoue Louise. Elle n'a que 22 ans, et ce ne sont pas le spina-bifida ni les multiples interventions chirurgicales qui vont l'empêcher de vivre le mieux possible et d'être heureuse.

«Il y a des enfants qui viennent parfois nous parler», ajoute-t-elle. Les enfants, c'est connu, n'ont pas de préjugés.

Et les autres? Et le bon voisinage?

J'ai du mal à croire que tous les braves gens m'ayant aidée ce matin-là, au coin des rues, à l'épicerie ou au restaurant, pourraient être ceux qui se sont opposés farouchement à l'ouverture de la résidence.

«Ils craignaient que la présence de personnes handicapées ne déprécie leur quartier. Une pétition adressée au maire a bloqué notre projet durant deux ans et retardé l'intégration sociale de plusieurs handicapés, obligés d'attendre en institution qu'il y ait une place pour eux dans un foyer de groupe», m'a renseignée plus tard Jean-Pierre Lalonde, le responsable du foyer.

Ce retard a valu au Centre Lucie-Bruneau une dépense supplémentaire de quelques milliers de dollars car, entre-temps, l'eau a gelé dans les conduites qui ont éclaté. Et même lorsque le 600 Est rue de Liège a obtenu le feu vert et ouvert ses portes, il y a un an et demi, il a fallu limiter le nombre de résidents à six, alors qu'il est de huit ailleurs. Sous prétexte qu'en cas d'incendie, le balcon ne peut contenir que six fauteuils roulants.

Cet argument n'a jamais convaincu Jean-Pierre Lalonde. «Si le feu éclatait, on pourrait utiliser également la sortie arrière. La maison est munie d'un système d'alarme, et les pompiers sont sensibilisés au caractère particulier des résidents qui doivent être secourus en priorité», explique-t-il.

Disons, à la décharge du public, qu'il n'est peut-être pas encore très sensibilisé à l'importance et au rôle d'une résidence de groupe. C'est ce foyer qui assumera la réinsertion sociale du handicapé dont on parle tant. Après six mois à deux ans d'apprentissage, le handicapé devenu autonome pourra aller vivre seul en appartement, ou à deux s'il s'agit d'un couple. J'ai fait également l'expérience d'aller me chercher un appartement et j'en parlerai bientôt.

### Rude apprentissage

Pour le moment, je m'exerce à me débrouiller en fauteuil roulant. Personne ne m'a apporté la moindre tasse de café. C'était voulu. Monique Seguin, l'éducatrice, m'a expliqué où trouver la bouilloire électrique et ce qu'il faut.

Personne non plus ne m'a aidée à ouvrir une porte. Pas facile quand on est sur quatre roues et qu'on n'a jamais essayé. Il faut tirer la porte à soi, tout en s'arrangeant pour passer de l'autre côté, sans oublier d'agripper la poignée pour la refermer. Qu'elle est éloignée la poignée dans ces portes plus larges que le modèle courant!

Tout le monde avait fini de dîner ce soir-là lorsque je suis rentrée. J'étais en retard pour avoir attendu longtemps le transport adapté dont je parlerai aussi, car je ne me suis pas déplacée qu'en taxi! On m'avait laissé ma part sur le chariot: steak haché accompagné de pommes de terre et d'une macédoine de légumes, le tout précédé d'une soupe aux tomates. «Mieux vaut réchauffer votre repas», me conseille Monique Seguin.

Conduire à la fois mon fauteuil et le chariot chargé, n'est pas une mince affaire. Devant la cuisinière, je m'arrête perplexe: comment atteindre les boutons d'allumage? Monique, qui m'a suivie discrètement, me met dans la main une baguette se terminant par un tube creux et cranté. Avec cet accessoire ingénieux, ce n'était plus qu'un jeu d'enfant.

Le repas, préparé par Jean, était délicieux. Je l'ai vu tout ranger avec maestria, en utilisant le lave-vaisselle, pour laisser la cuisine impeccable. Louise en a fait de même le lendemain. Mon tour devait arriver vendredi. J'étais déjà partie.

Hélas, devrais-je ajouter, car c'est quelque chose que de partager avec des handicapés leur bonheur de vivre à leur guise. Certains pour la première fois de leur vie. Leur volonté de vivre par eux-mêmes, de se faire des amis et de développer leurs talents est inscrite dans chaque pouce de leur résidence et dans les merveilles qu'ils réalisent avec leurs doigts et leur tête: les tapis crochetés par René, les abat-jour montés par Louise, les jeux organisés par Jean... C'est ça la vie. Et cela vaut tellement mieux que l'institution!



Les résidents et quelques-uns de ceux qui s'occupent d'eux devant le 600 est, rue de Liège: assis, de gauche à droite: René Desmarchais, Louise Rozon, Lily Tasso alias Nathalie Dutoit, Yvette Ergin. Debout, dans le même ordre: Carmen Cid, responsable de la cuisine et de l'artisanat, Jean-Pierre Lalonde, responsable du foyer de groupe, Jean Laplante et Renée Bélanger, éducatrice stagiaire. Photo prise après que les résidents aient appris, à la fin de son séjour, que Nathalie Dutoit était la journaliste Lily Tasso, de LA PRESSE.

photos Michel Gravel, LA PRESSE

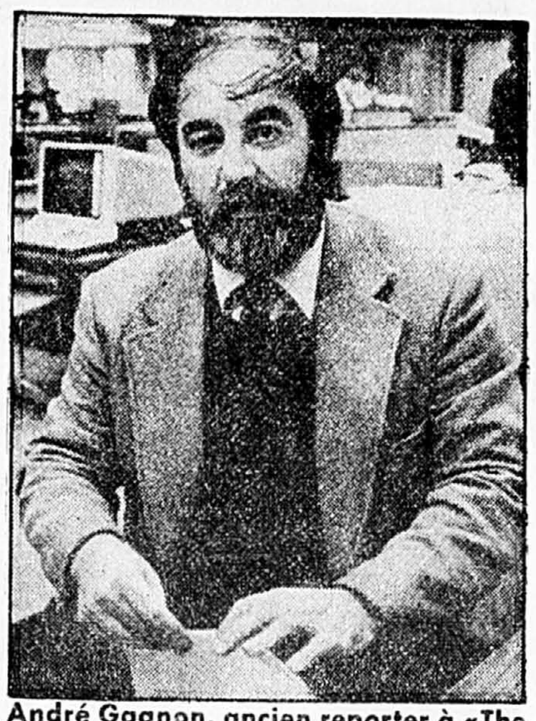
**DEMAIN: À la recherche d'un emploi**

# The Gazette et André Gagnon cherchent à s'entendre hors cour

(PC) — Le quotidien *The Gazette* et le reporter André Gagnon, qui avait été congédié pour avoir agi comme maître de cérémonie à une assemblée du Parti québécois, ont décidé de chercher à s'entendre à l'amiable plutôt que de laisser à un tribunal d'arbitrage trancher le litige qui les oppose.

Les avocats du journal et de M. Gagnon, aujourd'hui secrétaire de presse du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, ont déclaré que les parties avaient consenti à ne pas comparaître immédiatement devant le tribunal qui devait entendre cette cause lundi.

Si aucun accord hors cour n'intervenait, les parties pourraient toujours demander au tribunal de se prononcer à un autre moment.



André Gagnon, ancien reporter à «The Gazette» et, aujourd'hui secrétaire de presse du ministre de la Justice du Québec. photo PC

## Un rappel

M. Gagnon avait été congédié en septembre 1980 après avoir présidé à une assemblée péquiste au cours de laquelle il avait présenté à l'auditoire le premier ministre René Lévesque et M. Pierre Marois, actuel ministre du Travail.

La direction avait également invoqué à l'appui de sa décision un article satirique soumis par M. Gagnon à la rédaction du journal et dans lequel il écrivait que des canards dressés pourraient mieux diriger *The Gazette* que les patrons en place.

Parmi les témoins qui avaient été convoqués par *The Gazette*, on cite le directeur du *Devoir*, M. Michel Roy, la journaliste Lysiane Gagnon de LA PRESSE, et M. Davidson Dunton, président du Ontario Press Council et ancien co-président de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

# «Tous les moyens sont bons pour sortir de Bordeaux»

Tous les moyens étaient bons pour sortir de la prison de Bordeaux, admet Raymond Savage, principal témoin à charge dans la cause des cinq détenus de cette institution accusés du meurtre d'un compagnon d'infortune.

Savage répondait, hier, aux questions des cinq procureurs assignés à la défense des prisonniers. Il a ainsi admis avoir fait au moins trois tentatives (ou simulations) de suicide; à une occasion, les 22 coupures aux bras qu'il s'était infligées l'avaient conduit à l'hôpital Sacré-Coeur, où on avait dû le rattraper dans un corridor...

Le récidiviste de 40 ans pourrait être le dernier témoin produit par le ministère public dans cette cause, puisque Me François Doyon a annoncé que sa preuve serait close après la visite de l'aile C de la prison de Bordeaux que les douze jurés doivent effectuer ce matin.

Le procès en Cour d'assises fait suite au meurtre de Wayne Story présumément battu à mort, le 10 mai dernier, par Clermont Maltais, Salvatore Cazetta, Patrick Stewart, Michel Talbot et Jacques Couture.


$59.95*

Une fin de semaine de vacances

Cette offre spéciale comprend une luxueuse chambre double pour 2 nuits, 2 petits déjeuners et autres petites surprises selon l'Auberge Ramada que vous choisissez.

Les Auberges Ramada
*Un accueil chaleureux... et des gens heureux... dans le monde entier.*

*Les hôtels participant sont les suivants:*
TORONTO: Aéroport Ouest, Don Valley, Centre-ville
MONTRÉAL: Aéroport Dorval, Décarie, Centre-ville, Parc Olympique
QUÉBEC, KINGSTON, LONDON, NORTH BAY, SAULT-STE-MARIE.

*Appelez votre agent de voyages ou composez sans frais:*
Ontario et Québec: 1 (800) 268-8930
Les autres provinces: 1 (800) 268-8998
Toronto: 485-2610

RAMADA® INN A

*$59.95 par personne pour deux nuits. Deux personnes par chambre. Le vendredi et samedi ou le samedi et dimanche, au choix. Offre en vigueur jusqu'au 14 mai 1982.



Sears le Restaurant
vous en avez pour votre argent... et plus

DÉJEUNER AVEC LE PÈRE NOËL

À notre magasin Place Vertu
le 12 décembre seulement.
Le déjeuner comprend:
crêpes, bacon, jus et lait.

Adulte: 1.49
Enfant: .99¢

Il y aura des cantiques de Noël!
Cadeaux surprises!

Heures: de 8h30 à 9h30.
Billets disponibles au Service aux clients.

Entrée: porte du mail



DÉJEUNER RÉGULIER AUSSI OFFERT



On déballe les cadeaux
les regards s'allument

"Vous y avez pensé!"



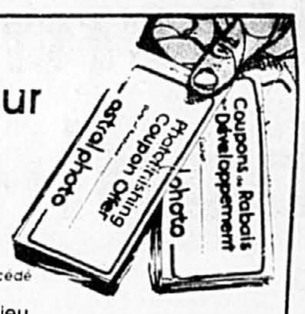

COINTREAU



un cadeau de notre part!

VENTE

à l'achat de tout appareil 35mm vos photos couleur sont à 1/2 Prix pendant Une Année Complète!
max. 12 films (procédé C-41 seulement)
Épargnez jusqu'à $8. sur chaque jeu de photos!







**Minolta XG-9** Avec 50mm. F/2
- Appareil électronique à exposition automatique
- Viseur clair avec toutes les données de l'exposition
- Déclencheur ultra-doux

Avec sac Action Minolta en prime! **249.77**

Plus une épargne de $96. sur vos photos couleur!




**Canon A35F** Avec étui
- Appareil 35mm. à télémètre et flash électronique incorporé
- Exposition entièrement automatique
- Objectif rapide F/2.8

**129.77**

Plus une épargne de $96. sur vos photos couleur!

**Minolta Hi-Matic F** Avec étui
- Ensemble 35mm. compact à télémètre couplé
- Exposition automatique
- Flash électronique compris

**99.77**

Plus une épargne de $96. sur vos photos couleur!




**Kodak Colorburst 50**
- Appareil instantané facile à utiliser
- Exposition automatique
- Un cadeau idéal pour Noël!

**19.77**

2ème jeu de photos gratuit!

Procédé C-41 seulement. Film à développement compris non-éligible. Détails disponibles aux magasins.

**Rollei P350 AF**
- Projecteur à diapositives avec mise au point automatique
- Pré-visionneuse intégrée
- Tableau de contrôle illuminé

**129.77**
Avec étui en prime!

**Rollei P350**
Identique au P350 AF, avec mise au point manuelle
Avec étui en prime! **109.77**

**Objectifs Image MCC**
Objectifs compacts de qualité à bague à commande unique, et verre traité multi-couches.



28-80 F/3.5-4.5 MCC Macro (Ord. $299.95)
80-200 F/4 MCC (Ord. $269.95)

Au Choix **199.77** Chacun

À l'achat de certains accessoires photo tels que: trépieds, objectifs, filtres, sacs etc... Vous recevrez un cadeau de notre part!

astral photo

Pour des photos couleur qui se distinguent

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| • Place Ville-Marie | 878-9821 | • Place Vertu | 336-8272 | • 2020 University (Metro Promenade) | 849-7341 |
| • Place Bonaventure | 878-4378 | • Centre d'achats Fairview Pointe-Claire | 695-6563 | • Galeries d'Anjou | 354-2001 |
| • 1481 ouest Ste-Catherine | 935-1154 | | | • Centre d'achats Boulevard | 721-3939 |
| • 1101 ouest Ste-Catherine | 849-5644 | • Les Promenades St-Bruno | 653-8826 | • Complexe Desjardins (niveau du Métro) | 843-8219 |

# L'ex-député Bossé restera derrière les barreaux

■ L'ex-député Alfred Bossé, 56 ans, demeurera derrière les barreaux jusqu'à la tenue de son enquête préliminaire fixée au 10 décembre. Le juge André Chaloult a pris cette décision, hier, à l'issue d'une audience particulièrement houleuse.

MARIO ROY

«Le fait qu'il soit un ancien député ne m'impressionne pas du tout... Et je ne prendrai pas la responsabilité de courir le risque que des preuves soient détruites», de commenter le juge Chaloult, mettant un terme à cette enquête sur remise en liberté.

M. Bossé est accusé d'entrave à la justice. Vendredi dernier, il aurait tenté d'influencer un témoin à charge de la Couronne dans l'affaire qui a conduit l'ex-député devant les tribunaux sous des accusations de fraude. Ce témoin, c'est Lucien Leblond, ex-président des Mines d'Étain du Québec, qui aurait été soulagé frauduleusement d'une somme de $10,000.

La Sûreté du Québec a tout simplement enregistré une conversation entre MM. Bossé et Leblond, conversation tenue dans un restaurant de la rue Fleury, il y a quatre jours. Alfred Bossé était appréhendé en sortant de l'établissement commercial, et il est détenu depuis ce temps.

Pourtant, le procureur de la défense, Me Marc Trahan, avait un témoignage étonnant à faire entendre: celui d'un autre actionnaire des Mines d'Étain du Québec, Raoul Mousseau, 58 ans, présumément refait de $10,000 lui aussi par Alfred Bossé, et qui a offert au tribunal de cautionner le prévenu!

«Mon ami, monsieur Bossé, a tout fait pour sauver l'entreprise, et moi, je veux l'aider aujourd'hui», d'expliquer le quinquagénaire, qui affirme d'autre part que c'est de la police qu'il a appris être une victime d'Alfred Bossé dans cette affaire... Selon Me Trahan, M. Mousseau a perdu $136,000, «les économies de toute une vie», dans Les Mines d'Étain du Québec.

L'enquête préliminaire relative à cette affaire de fraude s'instruit depuis une dizaine de jours, et doit se poursuivre ce matin.

Alfred Bossé avait été élu député libéral de Dorion à l'Assemblée nationale en 1973, supplantant alors l'actuel premier ministre René Lévesque. Il devait toutefois être défait en 1976 par Lise Payette après que son mandat l'eût notamment appelé à se pencher sur l'industrie du taxi.


ARRÊTEZ DE TOURNER,



En ce moment,
vous avez un appareil de téléphone à cadran. Vous pourriez avoir mieux!
L'appareil Touch-Tone
est plus beau que l'appareil ordinaire et il vous permet une composition rapide avec moins de possibillités d'erreurs.
L'utilisation de la ligne Touch-Tone
est avantageuse! Plus de cadran à tourner...
Pour un tarif mensuel minime
plus les frais d'installation, nous remplacerons vos appareils à cadran, quel qu'en soit le nombre.*

Noël s'en vient
et vous êtes à dresser la liste des cadeaux à offrir à ceux que vous aimez. Et vous-même? Ne méritez-vous pas un petit cadeau qui vous ferait plaisir longtemps, longtemps?
Avec Bell Canada,
vous avez un vaste choix de modèles et de couleurs, et vous jouissez de la fiabilité, de l'expérience et des options achat ou location.
Passez immédiatement à la Téléboutique
et offrez-vous le service Touch-Tone.

Bell

TOUCHEZ!

*Ce service est disponible presque partout.



PROLONGATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

Plan de CRÉDIT à 14,2%

APPLICABLE AUX VOITURES ET CAMIONNETTES NEUVES 1981.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire GM participant!

GM ET LE CONCESSIONNAIRE GM PARTICIPANT VOUS AIDENT À FAIRE DE BONNES AFFAIRES

Ventes au détail seulement. Non applicable aux achats ou locations de flottes.

GM Canada


# Bénéficiant de clémence, son amende est réduite à $17,150

■ Livreur de menhirs de son métier, Obélix, ce volumineux héros des bandes dessinées, n'avait sans doute pas à se préoccuper du fisc, comme sont aujourd'hui forcés de le faire ses disciples et successeurs, les transporteurs de pierres...

Le malheur, c'est que certains se soustraient à leurs obligations fiscales, comme l'a fait Harold Stark, un camionneur de Huntingdon, qui dissimulait à Revenu Canada plus de 75 pour cent de ses gains, soit une somme de $157,000, au cours de la période allant de 1975 à 1978. Il réussissait ainsi à éluder le paiements d'impôts évalués à quelque $43,000.

M. Stark aurait dû savoir qu'il existe deux choses auxquelles l'homme ne peut échapper: la mort et... le fisc. Bref, il se retrouvait finalement devant un juge de la Cour des sessions qui le condamnait, hier, à des amendes atteignant $17,140. C'est ça ou la prison pour un an, indiquait le magistrat.

Cela constitue tout de même une pénalité inférieure aux barèmes en vigueur au Canada, puisque les amendes imposées dans de tels cas atteignent généralement près de 65 pour cent des sommes escroquées. Le juge Raphaël Barrette a expliqué cette relative clémence par le fait que le prévenu, se voyant coincé par les inspecteurs du fisc, avait préféré leur offrir son entière collaboration pour la bonne marche de l'enquête.

Confronté à de telles obligations pécuniaires, Obélix serait sans doute forcé, à son grand désarroi, de couper dans les portions de sanglier!

# Sa carrière de pompier brisée, il réclame $1,885,000

■ Parce qu'il ne pourra jamais exercer la profession de pompier à laquelle il aspirait, Charles Matte, de Chambly, réclame $1,885,000 des municipalités de Saint-Césaire et de Chambly, ainsi que de l'Association des pompiers de Carignan-Chambly et de neuf pompiers. La poursuite a été logée en Cour supérieure, hier.

M. Matte a été blessé grièvement lors d'une sorte de fête d'initiation organisée le 5 juillet 1981. Il s'agissait d'une manifestation intermunicipale qui se tenait à Saint-Césaire et au cours de laquelle il avait été jeté dans un bassin d'eau par des compagnons. Charles Matte était alors aspirant-pompier pour la ville de Chambly.

Aujourd'hui, il revendique $1 million et demi pour la perte des revenus qu'il aurait touchés dans l'avenir en exerçant le métier qu'il avait choisi, cette réclamation étant assortie de sommes compensatoires pour l'acquisition d'appareils para-médicaux, pour les dommages moraux et pour la diminution de son espérance de vie.


ENCAN PUBLIC FINAL
chez Patry Fret Aérien près de l'aéroport international de Montréal

VENTE DU CONTENU DE BALLOTS EXPORTÉS D'IRAN, DU PAKISTAN ET D'AILLEURS, ACHEMINÉS PAR AIR POUR UN DISTRIBUTEUR DE TAPIS SPÉCIALISÉ. L'ACHETEUR NE S'EST PAS ACQUITTÉ DE SES OBLIGATIONS CONFORMÉMENT AUX TERMES ET DATES STIPULÉS ET LA MARCHANDISE A ÉTÉ RÉACHEMINÉE POUR ÊTRE VENDUE PAR VOIE D'ENCAN.

CARPETTES ET TAPIS PERSANS
noués et d'excellente qualité
et magnifiques tapis noués main d'autres provenances
déchargés chez
G.M. PATRY LTÉE
Transporteurs et voituriers cautionnés
Immeuble Fret Aérien No 1, Chemin C
AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
Dorval, Québec
LE JEUDI 10 DÉC. À 19 H. PRÉCISES
INSPECTION À PARTIR DE 18 HEURES
Termes: comptant ou par chèque bancaire visé.
Tous les paiements autorisés devront être faits à l'ordre de la
Banque de MONTRÉAL
274, avenue Dorval, Dorval, Québec
a/c 0226-8005-944
PLUS DE DÉTAILS SERONT FOURNIS SUR PLACE
M. Goldsmith & Cie Ltée
Encanteurs et évaluateurs
130 est, rue Liège, Montréal

## INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

# Le moment est venu de passer aux actes

Tous ceux qui ont pris la parole lors de l'ouverture, hier, à Montréal, de la dix-neuvième conférence socio-économique, qui porte sur «l'intégration de la personne handicapée», ont accepté les objectifs essentiels de cette

**CONRAD BERNIER**

conférence qui réunit pour trois jours quelque 230 invités représentant les personnes handicapées, le milieu des affaires, les syndicats, les coopératives, les réseaux des affaires sociales et de l'éducation, les municipalités, les communautés urbaines et le gouvernement du Québec.

Dans on message inaugural, M. Denis Lazure, ministre d'État au développement social et parrain de l'Année internationale des personnes handicapées, a d'abord rappelé «les milliers d'heures investies dans la préparation de cette rencontre» et affirmé «que le moment est arrivé de passer aux actes».

Le ministre Lazure se demande, cependant, «si le message véhiculé à travers le monde entier en cette année internationale des personnes handicapées a été suffisamment bien perçu et si le changement des mentalités a vraiment eu lieu».

«En effet, ce message de pleine participation et d'égalité impliquait, a-t-il dit, que nous changions notre perception de la place que doit occuper une personne handicapée dans la société. Les personnes handicapées ne demandent pas que l'on s'apitoie sur leur sort ou que le gouvernement les prenne en charge. Elles veulent au contraire vivre comme membres à part entière dans la société et voir leur potentiel devenir un actif réel pour leur communauté».

Or, à son avis, cela n'est réalisable que si tous les organismes représentés à cette conférence acceptent de s'impliquer à fond. «S'ils n'acceptent pas cela, ce sommet ne fera que s'embourber dans un carcan de revendications adressées au gouvernement. Si au contraire, ils acceptent de faire l'effort nécessaire, tous les espoirs sont permis. En bref, le ministre a dit aux représentants des divers organismes participants: il reste beaucoup à faire et aucun partenaire social ne peut raisonnablement et décemment se dérober. Il a finalement annoncé que le gouvernement élaborera au cours des prochains mois «une politique d'ensemble à l'égard des personnes handicapées, qui permettra une meilleure coordination des nombreux services qu'il assume».

Le ministre Marc Johnson a pour sa part souligné que «les personnes handicapées étaient une fois pour toutes sorties de l'anonymat» et qu'il fallait «maintenant de toute urgence, dégager des priorités». Le Dr Camille Laurin, titulaire du ministère de l'Éducation, a affirmé «la ferme volonté» de son gouvernement d'assurer à tous les enfants handicapés «l'accessibilité à une éducation adaptée et de qualité». Quant au député Robert Dean, adjoint du ministre du Travail, M. Pierre Marois, il a lancé un appel aux employeurs et aux syndicats pour «une collaboration loyale et continue».

Un peu plus tôt, les porte-parole de la Ville de Montréal, de la Chambre de commerce de la province, du Conseil des gens d'affaires du Québec, du Conseil du patronat du Québec, de la CSD et de la FTQ, des Fédérations scolaires catholiques et protestantes du Québec, de l'Association des hôpitaux du Québec, de l'Association des centres d'accueil, et de plusieurs autres organismes ont tour à tour exposé brièvement leurs points de vue et souhaité que cette rencontre débouche effectivement sur des réalisations concrètes, durables, qui feraient de toutes les personnes handicapées «des citoyens à part entière».


Aubainisez avec Dolomite chez arlington sports

1 Dolomite "COMET". Botte de ski alpin pour hommes. Conçue pour le skieur de classe intermédiaire. Doublure en cordurov cousu à la main pour plus de confort et de chaleur, système d'emboîtement en mousse flottante pour une meilleure etreinte du pied.
$179.00 Prix régulier $229.98

2 Dolomite "R82". Botte de ski alpin pour hommes et pour femmes. Conçue pour les skieurs et skieuses sportifs dans leur loisirs. Doublure en cordurov pour plus de chaleur, emboitement en mousse flottante.
$119.00 Prix régulier $129.98

3 Dolomite "CONCORDE". Botte de ski alpin pour dames. Conçue pour les skieuses de classe intermédiaire à supérieure. Doublure en laine thermique et en cordurov pour plus de chaleur et de confort.
$179.00 Prix regulier $229.98

4 Dolomite "300S". Botte de ski alpin pour hommes. Conçue pour le skieur de classe intermédiaire à experte. Doublure en cuir pour plus de chaleur et de confort, système d'emboitement flottant.
$149.00 Prix régulier $169.98

5 Dolomite "10". Botte de ski alpin pour dames. Conçue spécialement pour les skieuses de classe superieure à experte. Doublure en feutre pour une glissade aisée du pied, plus de confort et de chaleur, système flottant pour un meilleur emboitement.
$169.00 Prix régulier $199.98




Jusqu'à épuisement des quantités

Le Mail Champlain
2150 Boulevard Lapiniere
Brossard, Quebec
671-7275

Le Mail West Island
3149 Boulevard des Sources
Dollard des Ormeaux, Quebec
683-8400

Les Galeries d'Anjou
7401 Boulevard Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Quebec
353-9000

arlington sports

Les Promenades St. Bruno
226 Boulevard Les Promenades
St. Bruno, Quebec
653-1364

1175 rue Ste. Catherine
Montreal, Quebec
288-0181

Centre Laval
1600 Le Corbusier
Laval, Quebec
688-0121

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

# Il faut agir avec les ressources existantes, soutient Johnson

De très oombreuses interventions, une foule de suggestions, beaucoup de questions et de revendications les plus diverses, c'est ainsi que peut se résumer la séance d'hier soir sur l'adaptation, la réadaptation et les autres éléments préalables à l'intégration de la personne handicapée.

**MADELEINE BERTHAULT**

Ce thème qui comprend particulièrement la prévention et le dépistage ainsi que le diagnostic et le traitement aura permis aux nombreux intervenants de faire valoir leurs préoccupations et de montrer parfois les engagements que leurs organismes sont prêts à prendre.

Il semble toutefois que la personne handicapée ne sache pas toujours très bien où elle se situe dans tous les services auxquels elle a droit, référée de spécialiste en spécialiste, de DSC en CLSC, en passant par un centre hospitalier.

Pour la majorité des intervenants, qu'ils proviennent du gouvernement ou de l'ensemble des organismes provinciaux de promotion, le dépistage précoce de même que la prévention sous ses divers aspects représentent une priorité.

Mais dans le cadre des coupures budgétaires que l'on connaît le ministre des Affaires sociales Pierre-Marc Johnson se fait très prudent, soulignant qu'il vaut mieux mettre l'accent sur la coordination et une certaine forme de réorganisation plutôt que sur la création de nouveaux services. «Si on veut progresser, il nous faut accepter d'agir avec les ressources existantes et les rendre plus efficaces», a souligné le ministre.

Il en est ainsi de la régionalisation des services: on veut qu'il y ait plus de services en région, «mais on ne règlera pas ça en signant des chèques» de dire M. Johnson, soulignant que son ministère tente de corriger certaines inégalités dans la répartition des effectifs avec la loi 27.

Quant à l'établissement de centres satellites qui procureraient par exemple des soins dits répétitifs comme l'hémodyalise en dehors des grands centres hospitaliers, le ministre des Affaires sociales a dit qu'il avait reçu des demandes à cet effet et qu'il y répondrait bientôt mais pas dans le cadre de cette conférence socio-économique.

A écouter tous les intervenants on se rend rapidement compte que le réseau des Affaires sociales en est un fort complexe duquel on attend beaucoup et les handicapés ne font pas exception.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

# Le fédéral aurait épargné $17 millions l'année dernière

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral soutient avoir épargné $17 millions l'année dernière en économisant l'énergie dans les immeubles du gouvernement.

Dans un rapport publié lundi, le ministère de l'Energie souligne que la consommation d'énergie dans les immeubles fédéraux a diminué de cinq pour cent au cours de l'exercice fiscal 1979-80, comparativement à l'année antérieure. Cette réduction est attribuée à la conversion du système de chauffage à des combustibles autres que l'huile et à une meilleure isolation.

Le gouvernement se propose de convertir environ 8,000 de ses camions et automobiles au gas propane au cours des cinq prochaines années.



La grande salle de bal 13 000pi carrés


# Paul et Virginie se feront appeler longtemps «les mariés du Sheraton»

Leur mariage est pour la mi-mars, après l'ouverture du Centre Sheraton. Ils sont tellement excités de voir venir le grand jour qu'ils n'ont pu s'empêcher de faire une petite mise en scène dans la salle de bal, encore loin d'avoir trouvé sa somptuosité ultime.

Déjà, Paul et Virginie ont réservé leur jour de réception, et ils ont décidé du menu de la noce, avec l'aide – combien précieuse – du directeur des banquets. C'est une chance qu'il soit là, car maintenant les futurs mariés s'en remettent à lui de tous les détails.

En fait, les chefs de service du Centre Sheraton n'ont pas une minute à perdre : ils ont un hôtel à ouvrir! C'est dire qu'il faut faire les lits de 825 chambres et appartements, qu'il faut décorer minutieusement les baies vitrées de 34 étages, qu'il faut aménager quelques kilomètres de couloirs, préparer les cuisines, installer l'équipement audio-visuel dans une quinzaine de salles de réunion, tout en prenant soin des réservations qui ont commencé d'affluer des quatre coins du Canada, et de bien au-delà.

Paul et Virginie ont raison de faire confiance aux responsables du Centre Sheraton : ils n'en sont pas à leur première ouverture d'hôtel. Imaginez, s'il fallait oublier de mettre des savonnettes dans les appartements super-chics du Sommet de la tour! Quel scandale!

*Magnifique!*

Le Centre Sheraton Montréal

HÔTELS ET AUBERGES SHERATON INTERNATIONAUX
1201, BOULEVARD DORCHESTER OUEST, MONTRÉAL, QUÉBEC H3B 2L7 (514) 878-2000

Au moment de l'ouverture de l'hôtel, il est possible que certaines sections ne soient pas encore en service.



Musique, pure et simple

Bang & Olufsen

Un seul doigt, une seule touche suffit pour écouter l'une des sept stations radio présyntonisées, votre microsillon ou votre 45 tours préféré. La simplicité en soi. Cette même simplicité qui, alliée à une technologie de pointe, a valu à 14 composants audio Bang & Olufsen de faire partie de la collection permanente de design du Musée d'art moderne de New York.

Le Beosystem 1600 se compose d'un récepteur stéréo Beomaster 1600, d'un tourne-disques automatique Beogram 1600 avec cellule de lecture MMC 10E et de deux enceintes acoustiques d'étagère Beovox S-30. Un ensemble parfaitement assorti, d'une sonorité naturelle, claire et fidèle.

Venez voir et écouter le Beosystem 1600. Une seule touche vous fera découvrir le plaisir pur et simple de la musique.




$1399

audio centre

5260 ouest, rue Sherbrooke
(coin Décarie) Montréal, Québec

tél.: 482-4420

KEF — QUAD — MISSION
SAE — YAMAHA — PSB

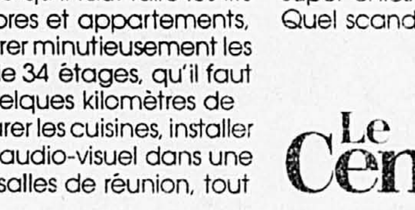


# CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS

**maintenant ouvert 6 jours par semaine**

Le Centre d'aubaines
4895, rue Hickmore
Ville-St-Laurent
(une rue dépassée
l'entrepôt Simpsons).

Lundi, mardi et mercredi:
9h30 à 17h30.
Jeudi et vendredi:
9h30 à 21h00
Samedi:
8h30 à 16h30.




**L'endroit est facile à trouver**

En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce, ½ mille à l'est de l'usine Rolls-Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.

**Rabais $73**
**Chaîne stéréo «Emerson»**
Prix ord. Simpsons 219.98
146,98
Comprend: récepteur AM/FM et 2 enceintes de haut-parleurs. Modèle M2430-211H.
Rayon 395, Centre d'aubaines seulement.

**Rabais 15% à 50%**
**Variété de jouets**
Venez faire votre choix parmi notre vaste sélection!
Rayon 470, Centre d'aubaines seulement

**Voici les rayons que vous trouverez à notre centre d'aubaines**

Appareils électroménagers
Appareils photographiques
Articles de sport
Articles ménagers
Aspirateurs
Calculatrices, machines à écrire
Chaussures (pour hommes, dames et enfants)
Jouets
Linge de maison
Meubles
Meubles juvéniles
Porcelaine
Quincaillerie, peinture
Radios, téléviseurs
Tapis
Tentures
Tissus, travaux d'aiguille
Vêtements (pour hommes, dames et enfants)

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD

## À MOINS D'UNE MODIFICATION AU ZONAGE

# La maison Dandurand sera livrée aux démolisseurs

A deux jours de la fin du délai de 45 jours accordé par la Commission d'arbitrage pour la protection du patrimoine résidentiel, la conservation de la maison Dandurand n'est pas encore assurée.

**YVON LABERGE**

C'est donc dire que dès le 10 décembre, le directeur du service de permis et inspection, M. Camil Chouinard, devra émettre le permis en autorisant la démolition.

C'est ce qu'on peut dégager des propos tenus hier soir par le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, alors qu'invité par le conseiller du Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, il a commenté le dossier.

M. Lamarre a rappelé que le Comité exécutif a refusé le permis de démolition demandé par la firme First Quebec Corporation mais que cette dernière avait porté sa cause en appel à la Commission d'arbitrage qui, elle, donnait en partie raison aux promoteurs. De là le délai de 45 jours pour que la ville de Montréal essaie de trouver une solution autre que sa démolition.

«Nous avons demandé à la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (la CIDEM) d'essayer de trouver avec les promoteurs une solution permettant la conservation de la maison, a dit M. Lamarre. Jusqu'à ce jour, toutes les solutions envisagées par la CIDEM ont été refusées par la Firt Quebec Corporation.»

Le jugement de la Commission d'arbitrage de la protection du patrimoine résidentiel étant exécutoire, il ne reste plus au Comité exécutif que la possibilité de modifier le zonage environnant le 1740 ouest, Dorchester et exiger des promoteurs l'intégration du bâtiment dans un plan d'ensemble.

Rappelons que la maison Dandurand a été construite vers 1871 par un certain Adam Rutherford-Bell. Elle fut habitée par Ulac Hisopone-Dandurand qui, en 1915, devenait le premier automobiliste montréalais. Différents groupes voués à la sauvegarde du patrimoine résidentiel montréalais en revendique la conservation depuis quelques mois déjà.

La First Quebec Corporation projette d'aménager sur son emplacement un complexe immobilier comprenant bureaux et habitations.

### Maison de la culture

Par ailleurs, le conseil municipal a voté hier soir un crédit de $3,7 millions pour la construction d'une maison de la culture dans le quartier Côte-des-Neiges, mettant ainsi fin aux efforts d'un groupe de citoyens qui tentaient d'obtenir son aménagement dans la caserne de pompiers de la rue Gatineau.

Si la ville de Montréal a décidé la construction d'un nouvel édifice, a dit le président du Comité exécutif, c'est en raison de l'exéguité des locaux de la caserne de pompiers.

«Ce qui n'empêche pas la recherche d'une vocation pour la caserne de pompiers qui sera désaffectée d'ici deux ans alors qu'ils emménageront dans de nouveaux locaux», a précisé M. Lamarre.





Simpsons vous offre des appareils qui vous simplifieront la vie




De «Clairol»

**A. Fer à friser « Crazy Twirl».** Témoin lumineux de sûreté, cordon pivotant ne s'emmêlant pas. Support pratique.
*Prix Simpsons* **9.49**

**B. Appareil «Foot Fixer».** Cadran 4 positions, température de l'eau réglée par thermostat. 322 saillies («vibrafingers») pour relaxer. Becs pour vidange, support de rangement incorporé. Cordon 7 pieds.
*Prix Simpsons* **49.99**

**C. Appareil «Instant Hairsetter».** Bigoudis électriques conçus pour rester chauds plus longtemps. Réglage vapeur/sec.
*Prix Simpsons* **34.99**

**D. «Sonic Scrub».** Pour nettoyer les dentiers. Les vibrations ultrasoniques enlèvent plaque, taches tenaces et odeurs.
Modèle UDC1.
*Prix Simpsons* **54.95**

De «Charlescraft»

**E. Séchoir 1500 watts genre professionnel.** 4 réglages, 2 vitesses. Concentrateur d'air inclus.
Modèle 086.
*Prix Simpsons* **17.99**

**F. Fer à friser.** Diamètre ½". Bout isolant, cordon pivotant, indicateur lumineux et support pratique.
Modèle 106.
*Prix Simpsons* **10.49**

**G. Miroir de luxe pour maquillage.** Réglage 4 intensités de lumière. 3 côtés. Miroir du centre pivotant pour miroir ordinaire ou à triple grossissement.
Modèle SN304.
*Prix Simpsons* **34.99**

De «Braun»

**H. Séchoir «Protector Compact 1400».** Système «Sensor» permet d'éviter chaleur excessive. Contrôles pour intensité et débit d'air. Puissance maximale 1400 watts.
Modèle CE1400.
*Prix Simpsons* **32.98**

**J. Rasoir «Micron 2000» pour hommes.** Dispositif pour tailler les poils plus longs. Facile à nettoyer. Voltage jumelé. Support mural et étui de voyage.
*Prix Simpsons* **67.79**

**K. Rasoir pour dames.** Grille «Micron» en platine. Étui élégant. Voltage jumelé.
*Prix Simpsons* **34.99**

Rayon 204, au rez-de-chaussée Centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
**Venez, écrivez...ou composez 842-7221 jour et nuit**



**Évasion emplettes!**
Maintenant jusqu'au 1er janvier 1982: Votre cadeau de Noël vous attend à Toronto et à Montréal de la part de Simpsons, le Westin Toronto et le Bonaventure Westin*! Une chambre pour 27.50 par nuit par personne, basé sur occupation double; rabais de 10% sur les repas à La Bourgade (au Bonaventure Westin) et au «Terrace Grill» (Westin Toronto); sac d'emplettes Simpsons avec échantillons de produits parfumés et catalogue de Noël; rabais de 15% au Salon Elizabeth-Arden chez Simpsons. Réservations requises. Appelez et demandez pour le spécial Simpsons — composez (514) 878-2332 à Montréal ou (800) 268-8383 sans frais d'appel à Toronto. Chambres disponibles de 13h à 13h le lendemain.

* Anciennement hôtel Bonaventure



**Le Père Noël est arrivé chez Simpsons**
Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël! Lundi au mercredi, 11h00 à 16h00. Jeudi et vendredi, 11h00 à 18h00. Samedi, 11h00 à 16h00. Au cinquième, centre-ville seulement.




**Chèques-cadeaux Simpsons**
Une merveilleuse suggestion-cadeau! Vous pouvez les obtenir en coupures de 5.00, 10.00, 25.00, 50.00 ou 100.00. Offrez-les à vos amis ou à votre famille... ils vous en sauront gré! Vous pouvez vous les procurer au bureau de crédit aux 5 magasins Simpsons ou au comptoir des renseignements, au rez-de-chaussée, magasin centre-ville.

Le choix des étrennes débute chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons MD



# Rabais 33⅓%

sur toute la lingerie en stock

Venez chez Simpsons et profitez de ce rabais impressionnant sur toute notre lingerie: robes de nuit en nylon brossé ou flanellette, peignoirs en velours ou en molleton polyester/acrylique, robes de nuit courtes en nylon, pyjamas, «baby doll», dormeuses, ens. peignoir, caftans, combinaisons et culottes. Variété de modèles, coloris et tailles.

Rayon 326, au quatrième et au sous-sol, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Pour achat en personne seulement.**

## 4 jours seulement
## Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi

**9, 10, 11 et 12 décembre**

# Rabais 1/3

## sur sélection entière de tenues de détente, tenues de nuit, peignoirs, combinaisons et culottes

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

AMERICAN EXPRESS

Simpsons 1 123 456789 0

Simpsons MD